



---

## **Rapport de gestion**

---

**Trimestres et semestres terminés les  
30 juin 2011 et 2010**

---

## RAPPORT DE GESTION

*Groupe Aeroplan Inc. a été constitué le 5 mai 2008 en vertu des lois du Canada en tant que filiale en propriété exclusive du Fonds de revenu Aeroplan (le « Fonds »). Il a succédé au Fonds de revenu Aeroplan à la suite de la réorganisation de la structure de fiducie de revenu du Fonds en structure de société par actions aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux le 25 juin 2008.*

*Le présent rapport de gestion contient une analyse de la situation financière et des résultats opérationnels de Groupe Aeroplan Inc. (avec ses filiales directes et indirectes, lorsque le contexte l'exige, « Groupe Aeroplan » ou la « Société »).*

*Le présent rapport de gestion est établi en date du 10 août 2011 et doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires ci-joints de Groupe Aeroplan pour le semestre terminé le 30 juin 2011 et des notes y afférentes, des états financiers consolidés audités de Groupe Aeroplan pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009 et des notes y afférentes, du rapport de gestion annuel de Groupe Aeroplan (le « rapport de gestion de 2010 »), ainsi que de la notice annuelle et de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Groupe Aeroplan datées respectivement du 22 mars et du 18 mars 2011.*

*Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Société a adopté les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. En conséquence, le présent document et les états financiers consolidés intermédiaires non audités du semestre terminé le 30 juin 2011 ont été préparés conformément aux IFRS. Les périodes de comparaison présentées, soit le semestre terminé le 30 juin 2010, l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et le bilan d'ouverture en IFRS à la date de transition du 1<sup>er</sup> janvier 2010, ont été retraitées conformément aux IFRS. Pour de plus amples renseignements sur l'adoption des IFRS par la Société, se reporter à la section [Adoption des IFRS](#) sous la rubrique [MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES](#).*

*Les résultats et les flux de trésorerie de Groupe Aeroplan sont soumis à certains risques. Pour une description des risques, se reporter à la rubrique [Risques et incertitudes](#).*

### AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

*Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Ces derniers se reconnaissent à l'usage de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter », et à l'emploi d'autres termes semblables, notamment à la mention de certaines hypothèses. Ces énoncés peuvent porter, par exemple, sur des stratégies, des attentes, des objectifs, des activités prévues ou des mesures à venir.*

*De par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses et sont soumis à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions, les prédictions ou les énoncés prospectifs ne sont pas fiables en raison notamment de la nature évolutive des événements externes et des incertitudes auxquelles les activités et la structure de l'entreprise sont soumises en général. La réalité pourra se révéler très différente des résultats exprimés dans les énoncés prospectifs pour de nombreuses raisons, entre autres les risques liés à l'entreprise et au secteur d'activité, la dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et les clients, les conflits d'intérêts, un nombre plus élevé que prévu d'échanges de primes, la réglementation, la situation de l'économie ou du marché du détail, la concurrence, les problèmes de liquidité d'Air Canada, les perturbations chez Air Canada ou dans l'industrie du voyage, des changements dans le secteur du transport aérien et une hausse des coûts des transporteurs aériens, les coûts d'approvisionnement et de capacité, les frais d'échange futurs non provisionnés, l'incapacité de protéger les bases de données et les renseignements personnels des consommateurs, la législation sur la protection des renseignements personnels, les changements aux programmes de fidélisation, la nature saisonnière des activités, d'autres facteurs et le rendement antérieur, les activités à l'étranger, les*

*poursuites, la dépendance envers le personnel clé, les relations de travail, le passif au titre des régimes de retraite, les pannes d'équipement électronique et l'incapacité d'utiliser les logiciels tiers, l'incapacité de protéger les droits de propriété intellectuelle, les fluctuations des taux d'intérêt et du change, le niveau d'endettement et clauses restrictives relativement à la dette actuelle et future, l'incertitude des versements de dividendes, la gestion de la croissance, les notes de crédit de même que les autres facteurs précisés dans ce rapport de gestion. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes témoignent des attentes de Groupe Aeroplan au 10 août 2011 et ils pourraient changer après cette date. Toutefois, Groupe Aeroplan n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison d'une nouvelle information, d'un fait nouveau ou pour toute autre raison, sauf si cela est exigé en vertu des règlements en valeurs mobilières applicables.*

**Rubriques du rapport de gestion :**

GLOSSAIRE .....	4
APERÇU .....	6
STRATÉGIE .....	7
INDICATEURS DE RENDEMENT .....	7
CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS .....	9
PARTICIPATION DANS PREMIER LOYALTY & MARKETING, S.A.P.I. DE C.V .....	9
RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET RÉSULTATS FINANCIERS .....	10
POINTS SAILLANTS DU TRIMESTRE .....	11
SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES ...	12
INFORMATIONS SECTORIELLES .....	13
RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN % .....	16
COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN 2011 ET 2010 .....	16
COMPARAISON DES SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN 2011 ET 2010 .....	23
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS .....	31
STRATÉGIE DE FINANCEMENT .....	32
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT .....	32
INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE .....	36
PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES .....	37
TRANSACTIONS AVEC AIR CANADA .....	39
SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ...	40
DIVIDENDES .....	41
CAPITAL SOCIAL .....	41
RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE .....	42
MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES .....	42
MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR .....	43
ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES .....	45
CONTRÔLES ET PROCÉDURES .....	45
RISQUES ET INCERTITUDES .....	46
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	46

## GLOSSAIRE

« **Aéroplan** » ou « **Aéroplan Canada** » : Aéroplan Canada Inc.;

« **Capacité productive** » : englobe les positions de tête de Groupe Aeroplan et de ses filiales sur le marché et la notoriété de leurs marques, le grand nombre de leurs membres, leurs relations avec les partenaires commerciaux et les clients ainsi que leur technologie et leurs employés;

« **Carlson Marketing** » : entreprise de services de commercialisation de programmes de fidélisation exploitée dans chacun de nos secteurs opérationnels;

« **Coût moyen des primes par UFGA** » : coût qui équivaut, pour une période donnée, au coût des primes pour la période divisé par le nombre de UFGA échangées contre des primes pour cette période;

« **Désistement** » : nombre estimatif d'unités de fidélisation GA vendues qui ne devraient pas être échangées. De par leur nature, les désistements sont assujettis à des estimations et à l'exercice du jugement;

« **EMOA** » : secteur opérationnel de Groupe Aeroplan qui exploite Nectar, Air Miles Middle East, I&C et Nectar Italia, ainsi que les activités de Carlson Marketing au Royaume-Uni;

« **Facturation brute** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation GA ainsi que des services rendus ou à rendre;

« **Facturation brute au titre de la vente des UFGA** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation GA;

« **Frais d'échange futurs** » : total du passif estimatif relatif au coût futur des primes à l'égard des unités de fidélisation GA vendues et en cours, déduction faite des désistements, évalué en fonction du coût moyen des primes par UFGA pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle);

« **GA** » : Groupe Aeroplan;

« **IFRS** » : Normes internationales d'information financière;

« **Jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA** » : décision rendue par la Cour de justice de l'Union européenne le 7 octobre 2010;

« **LMG** » : Loyalty Management Group Limited, société constituée sous le régime des lois de l'Angleterre et du pays de Galles;

« **Milles** » : milles émis en vertu du programme Aéroplan par Aéroplan ou par Air Canada;

« **Milles Aéroplan** » : milles émis par Aéroplan Canada en vertu du programme Aéroplan;

« **Milles Air Canada** » : milles émis par Air Canada en vertu du programme Aéroplan avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002;

« **Milles ayant fait l'objet d'un désistement** » : milles émis, non expirés, qui ne devraient pas être échangés;

« **Milles expirés** » : milles retranchés du compte d'un membre et qui ne sont plus échangeables;

« **Nectar** », « **Nectar UK** » ou « **programme Nectar** » : programme de fidélisation exploité par le secteur EMOA au Royaume-Uni;

« **Nectar Italia** » ou « **programme Nectar Italia** » : programme de fidélisation exploité par le secteur EMOA en Italie;

« **Partenaires commerciaux** » : partenaires d'accumulation et partenaires d'échange;

« **Partenaires d'accumulation** » : partenaires commerciaux qui achètent des services de commercialisation de programmes de fidélisation, y compris les unités de fidélisation GA;

« **Partenaires d'échange** » : partenaires commerciaux qui offrent des primes-voyages, des réductions sur des articles achetés et d'autres primes aux membres en échange d'unités de fidélisation GA;

« **PCGR** » : principes comptables généralement reconnus du Canada, qui s'entendent des Normes internationales d'information financière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011;

« **Points Nectar** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar;

« **Points Nectar Italia** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar Italia;

« **Programme Aéroplan** » : programme de fidélisation exploité par Aéroplan Canada, qui en est le propriétaire;

« **Total des milles** » : totalité des milles échangeables (y compris les milles ayant fait l'objet d'un désistement mais pas les milles expirés) émis par Aéroplan ou par Air Canada (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002) en vertu du programme Aéroplan;

« **UFGA ayant fait l'objet d'un désistement** » : unités de fidélisation GA émises, non expirées, qui ne devraient pas être échangées;

« **Unités de fidélisation GA** » ou « **UFGA** » : milles, points ou autres unités de programmes de fidélisation émis par des filiales de Groupe Aéroplan en vertu des programmes respectifs détenus et exploités par chacune des entités;

« **Variation des frais d'échange futurs** » : variation du passif relatif aux frais d'échange futurs estimatif survenue au cours d'un trimestre (pour les périodes intermédiaires) ou d'un exercice (pour la présentation de l'information financière annuelle). Aux fins de ce calcul, le solde d'ouverture du passif relatif aux frais d'échange futurs est réévalué au moyen de l'application rétroactive à toutes les périodes antérieures du dernier coût moyen des primes par UFGA pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle). Elle est calculée en multipliant la variation du nombre estimatif d'unités de fidélisation GA en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement d'une période à l'autre par le coût moyen des primes par UFGA pour la période.

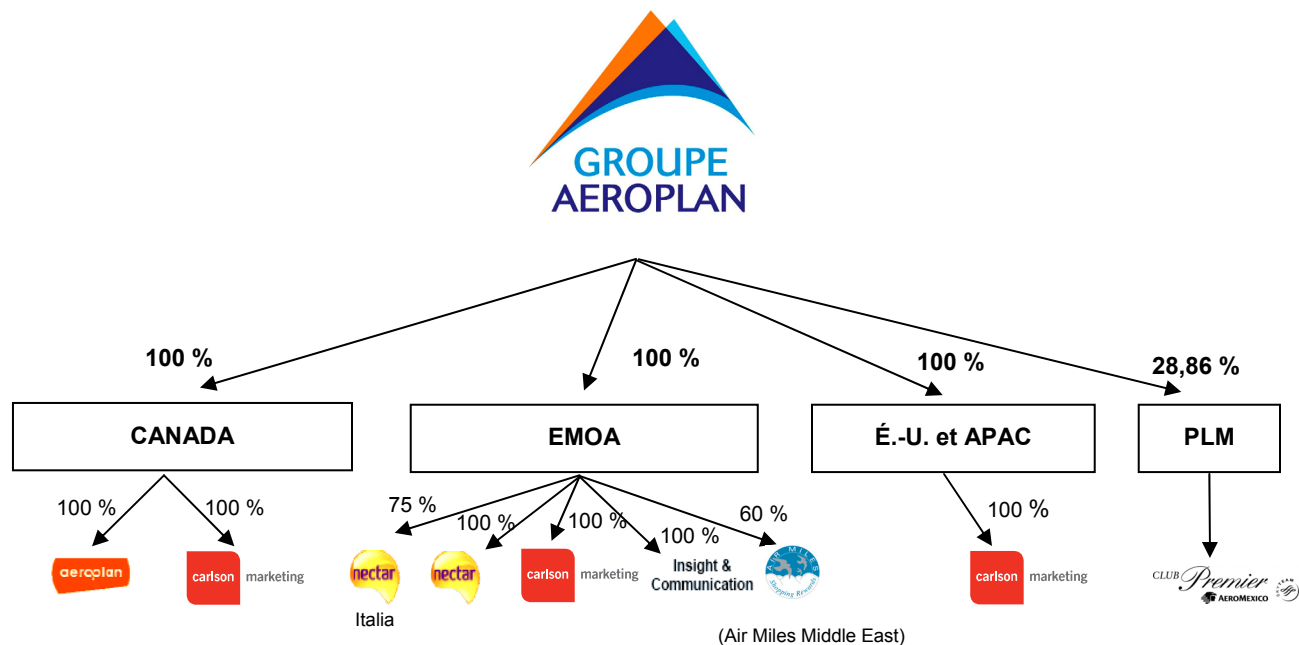
## APERÇU

Groupe Aeroplan est un chef de file international dans le domaine de la gestion de la fidélisation qui, par l'intermédiaire de ses filiales, compte actuellement trois secteurs opérationnels régionaux : Canada; États-Unis et Asie-Pacifique (« É.-U. et APAC »); et EMOA.

Au Canada, Groupe Aeroplan exploite le programme Aéroplan, programme de fidélisation par excellence, et Carlson Marketing, fournisseur de services de commercialisation de programmes de fidélisation. En Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, Groupe Aeroplan exploite Nectar, programme de fidélisation de coalition du Royaume-Uni, le programme Air Miles Middle East par l'entremise d'une participation de 60 %, LMG Insight & Communication (« I&C »), société d'analyse des connaissances et des données sur la clientèle offrant des services internationaux aux détaillants et à leurs fournisseurs, le programme de fidélisation de coalition Nectar Italia, par l'entremise de sa participation de 75 %, et Carlson Marketing, fournisseur de services de commercialisation de programmes de fidélisation. Aux États-Unis et en Asie-Pacifique, Groupe Aeroplan exploite Carlson Marketing, fournisseur de services de commercialisation de programmes de fidélisation, de participation et d'événements. Conjointement avec Grupo Aeromexico, S.A.B. de C.V., Groupe Aeroplan contrôle aussi Premier Loyalty & Marketing S.A.P.I. de C.V. (« PLM »). PLM est le propriétaire et l'exploitant de Club Premier, programme de fidélisation de coalition du Mexique.

## STRUCTURE OPÉRATIONNELLE

Le diagramme suivant illustre la structure opérationnelle de Groupe Aeroplan au 30 juin 2011 :



Nota : Le diagramme ci-dessus ne reflète pas la structure d'entreprise réelle de Groupe Aeroplan, mais plutôt sa structure opérationnelle.

---

## STRATÉGIE

Se reporter à la rubrique correspondante du rapport de gestion de 2010 de Groupe Aeroplan pour une présentation de sa stratégie.

---

## INDICATEURS DE RENDEMENT

### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

#### *Produits des activités ordinaires*

Groupe Aeroplan tire ses rentrées de fonds principalement de la vente d'UFGA à ses partenaires d'accumulation ainsi que des services rendus ou à rendre à des clients. Ces rentrées de fonds sont appelées « facturation brute ». Il est caractéristique de l'exploitation de la Société que les produits bruts qu'elle tire de la vente d'UFGA à ses partenaires, autrement dit la « facturation brute au titre de la vente des UFGA », soient reportés, puis constatés à titre de produits des activités ordinaires, conformément aux IFRS, au moment où les UFGA sont échangées par les membres. En se fondant sur l'expérience passée, la direction prévoit qu'un certain nombre d'UFGA vendues ne seront jamais échangées par les membres. Il s'agit des « désistements ». Groupe Aeroplan constate les produits liés aux UFGA dont il ne prévoit pas qu'elles seront échangées par les membres en fonction du nombre d'UFGA échangées dans une période donnée par rapport au nombre total des UFGA qui devraient, d'après la Société, être échangées.

En outre, Groupe Aeroplan touche des honoraires liés aux services de commercialisation de programmes de fidélisation qui se rattachent à la commercialisation directe, à la promotion des ventes ainsi qu'à la conception, à l'élaboration et à l'administration de programmes de fidélisation. Ces honoraires sont pris en compte dans la facturation brute et constatés dans les produits des activités ordinaires lorsque le montant, le degré d'avancement et les coûts du service peuvent être évalués de manière fiable et qu'il est probable que les avantages économiques liés au service seront réalisés. Les autres produits des activités ordinaires, constitués des frais facturés aux membres pour divers services, des honoraires tirés de la commercialisation du savoir-faire, des marques de commerce et des services d'analyse et d'expertise en matière de fidélisation fournis à des entreprises de détail et à des entreprises de fourniture de produits de consommation, des redevances tirées de l'utilisation des marques de commerce *Air Miles et Nectar* ainsi que de la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs d'Air Canada, sont également pris en compte dans la facturation brute et sont constatés à titre de produits des activités ordinaires lorsque les services sont rendus ou selon la comptabilité d'exercice, compte tenu de la nature des ententes, dans le cas des redevances.

#### *Coût des primes, coûts directs et charges opérationnelles*

Le coût des primes s'entend du coût d'achat des billets d'avion ou d'autres produits ou services des partenaires d'échange pour remettre aux membres les primes qu'ils ont choisies au moment de l'échange de leurs UFGA. À ce moment-là, Aéroplan engage et constate le coût d'achat des primes choisies. Le coût total des primes varie selon le nombre d'UFGA échangées et le coût des primes achetées par Groupe Aeroplan relativement aux UFGA échangées.

Le coût moyen des primes par UFGA échangée est une mesure importante, car une simple variation, si faible soit-elle, peut avoir de fortes répercussions sur le coût global compte tenu de l'importance du volume des UFGA échangées.

Les coûts directs sont les coûts directement attribuables à la prestation de services de commercialisation de programmes de fidélisation, notamment la main-d'œuvre, la technologie, la distribution de primes et les commissions.



Les charges opérationnelles engagées représentent, entre autres, les frais d'exploitation des centres de contacts, principalement constitués des salaires et des avantages sociaux ainsi que les frais de publicité et de promotion, les frais liés aux systèmes et à la technologie de l'information et les autres frais généraux de l'entreprise.

### **RÉSULTAT AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENT (« BAIIA ») AJUSTÉ**

La direction se sert du BAIIA ajusté en fonction de certains facteurs propres aux activités de la Société, tels que les variations des produits différés et des frais d'échange futurs (le « BAIIA ajusté »), pour évaluer le rendement et mesurer la conformité aux clauses restrictives relatives à la dette. De l'avis de la direction, le BAIIA ajusté aide les investisseurs à comparer le rendement de Groupe AeroPLAN d'une manière uniforme, sans égard à l'amortissement, qui de par sa nature est un élément hors trésorerie et peut varier de façon importante en fonction des méthodes de comptabilisation utilisées ou de divers facteurs non opérationnels tels que le coût d'origine.

La variation des produits différés correspond à la différence entre la facturation brute et les produits constatés, y compris la constatation des désistements.

Les frais d'échange futurs correspondent à l'estimation par la direction du coût futur des primes au titre des UFGA vendues qui sont en cours et n'ont pas fait l'objet d'un désistement à la fin d'une période donnée. Les frais d'échange futurs sont réévalués à la fin de la période en fonction du coût unitaire moyen le plus récemment établi par UFGA échangée durant la période en question (coût des primes par rapport au nombre d'UFGA échangées) appliqué au nombre d'UFGA en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement à la fin de la période. Par conséquent, les frais d'échange futurs et la variation des frais d'échange futurs doivent être calculés à la fin de la période et pour la période. La simple somme des variations séquentielles d'une période à l'autre pour aboutir à une variation cumulative pour une période donnée peut produire des résultats erronés selon la fluctuation du coût moyen des primes par UFGA échangée durant la période en question.

Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») conformément au projet formulé dans sa publication de février 2008, intitulée *Améliorer la communication de l'information au moyen de mesures financières hors PCGR – Principes généraux et lignes directrices sur la présentation du BAIIA et des flux de trésorerie disponibles*.

Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au résultat opérationnel ou au résultat net pour mesurer le rendement et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter aux *SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*. Le BAIIA ajusté ne doit pas être utilisé comme mesure exclusive des flux de trésorerie, puisqu'il ne tient compte ni de la croissance du fonds de roulement, ni des dépenses en immobilisations, des remboursements de la dette et d'autres rentrées et sorties de fonds présentées dans les états des flux de trésorerie.

### **RÉSULTAT NET AJUSTÉ**

Le résultat net ajusté se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société, ajusté pour tenir compte de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, de la variation des produits différés, de la variation des frais d'échange futurs et de l'incidence fiscale connexe au taux d'impôt effectif présenté dans le compte de résultat. Le résultat net ajusté aide à évaluer la rentabilité d'une manière cohérente avec le BAIIA ajusté.

Le résultat net ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au résultat net pour mesurer la rentabilité et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter aux *SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

### **FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES NORMALISÉS (« FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES »)**

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non conforme aux PCGR recommandée par l'ICCA en vue d'établir une mesure cohérente et comparable des flux de trésorerie disponibles d'une entité à l'autre à partir des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Cette mesure est utilisée comme indicateur de la solidité et de la performance financière.

Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme étant les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, comme ils sont comptabilisés selon les PCGR, déduction faite des ajustements pour tenir compte :

- a) du total des dépenses en immobilisations inscrit selon les PCGR;
- b) des dividendes, quand cela est stipulé, à moins qu'ils ne soient déduits du calcul des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Pour un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, se reporter aux *SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

---

## **CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS**

Pour une analyse des facteurs en cause, se reporter au rapport de gestion de 2010.

---

## **PARTICIPATION DANS PREMIER LOYALTY & MARKETING, S.A.P.I. DE C.V**

Le 13 septembre 2010, Groupe Aeroplan a fait l'acquisition d'une participation initiale dans PLM pour une contrepartie en trésorerie de 23,3 M\$ US, dont des coûts de transaction de 1,3 M\$ US (24,1 M\$, dont des coûts de transaction de 1,4 M\$). PLM est le propriétaire et l'exploitant de Club Premier, programme de fidélisation de coalition du Mexique. Jusqu'au 27 février 2011, ce placement était comptabilisé dans les placements disponibles à la vente, les variations de la juste valeur étant portées aux autres éléments du résultat global. On a déterminé que la juste valeur se rapproche du coût.

Le 28 février 2011, après l'atteinte par PLM des critères de rendement restants, Groupe Aeroplan a souscrit la deuxième tranche de sa participation dans PLM à hauteur de 11,8 M\$ US (11,8 M\$), portant sa participation à 28,86 %. Cette participation, qui fait l'objet d'un contrôle conjoint avec Grupo Aeromexico S.A.B. de C.V., est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon la méthode de la mise en équivalence, le résultat net est calculé comme si les deux entités avaient été consolidées. La différence entre le prix d'achat des actifs de PLM et leur valeur comptable nette a été attribuée à la juste valeur des actifs identifiables, y compris les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée ou indéfinie, et toute différence restante a été attribuée au goodwill. La direction a désigné les contrats des partenaires commerciaux de PLM à titre d'immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée et la marque de commerce à titre d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie. Une évaluation indépendante des actifs identifiables de PLM a été obtenue et la quote-part du résultat net de PLM est prise en compte depuis le versement de la deuxième tranche. Se reporter à la section *Résultat net* sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2011, la quote-part revenant à Groupe Aeroplan des éléments d'états financiers de PLM s'établissait comme suit :

Données tirées du compte de résultat (en millions de \$)	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2011	2010	2011 <sup>a)</sup>	2010
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	3,1	-	3,7	-
Charges	2,7	-	0,5	-

a) Tient compte des résultats de la période du 28 février 2011 au 30 juin 2011.

Données tirées de l'état de la situation financière (en millions de \$)	30 juin 2011	31 décembre 2010
	\$	\$
Actifs courants	11,1	-
Actifs non courants	29,4	-
Passifs courants	6,8	-
Passifs non courants	10,6	-

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2011, PLM a enregistré une facturation brute respective de 27,9 M\$ et de 52,1 M\$.

## RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET RÉSULTATS FINANCIERS

Certaines des données financières de Groupe Aeroplan qui suivent sont tirées des états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre terminés le 30 juin 2011 et des notes y afférentes, avec lesquels ces données doivent être lues.

Les activités du programme Aéroplan sont généralement saisonnières, le volume d'échanges étant plus élevé pendant le premier semestre de l'exercice et l'accumulation étant plus grande au deuxième semestre. Le programme Nectar est caractérisé par un volume d'échanges plus élevé pendant le dernier trimestre de l'exercice en raison de la période des Fêtes. Les activités de commercialisation des programmes de fidélisation connaissent une variation saisonnière analogue au dernier trimestre de l'exercice, en raison également de la période des Fêtes, mais cette variation n'a pas d'effet significatif sur les activités consolidées, l'importance relative des services liés aux distributions de primes étant moindre que celle du programme d'Aéroplan et du programme Nectar.

## POINTS SAILLANTS DU TRIMESTRE

- Facturation brute de 542,4 M\$;
- Résultat opérationnel de 39,4 M\$;
- Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société de 15,1 M\$;
- Résultat par action ordinaire de 0,07 \$;
- Flux de trésorerie opérationnels de 91,2 M\$;
- BAIIA ajusté de 76,9 M\$;
- Résultat net ajusté de 41,6 M\$;
- Flux de trésorerie disponibles de 51,8 M\$.

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

(en milliers, sauf l'information sur les actions et les données par action)

	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin		T2	Cumul annuel
	2011	2010 <sup>(f)</sup>	2011	2010 <sup>(f)</sup>		
	\$	\$	\$	\$		
<b>Facturation brute</b>	<b>542 418</b>	<b>555 734 <sup>(f)</sup></b>	<b>1 070 298</b>	<b>1 073 681 <sup>(f)</sup></b>	<b>(2,4)</b>	<b>(0,3)</b>
<b>Facturation brute au titre de la vente des UFGA</b>	<b>388 203</b>	<b>364 722</b>	<b>750 942</b>	<b>702 991</b>	<b>6,4</b>	<b>6,8</b>
Produits au titre des UFGA et des services de commercialisation de programmes de fidélisation	482 194	446 557	1 000 684	932 029	8,0	7,4
Autres produits des activités ordinaires	25 408	21 328	53 126	44 115	19,1	20,4
Total des produits des activités ordinaires	507 602	467 885	1 053 810	976 144	8,5	8,0
Coût des primes et coûts directs	(297 737) <sup>(a)</sup>	(274 256)	(625 353) <sup>(a)</sup>	(579 996)	8,6	7,8
Marge brute avant amortissement <sup>(b)</sup>	209 865	193 629	428 457	396 148	8,4	8,2
Amortissement	(8 096)	(7 166)	(15 916)	(14 793)	13,0	7,6
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	(22 893)	(23 812)	(46 222)	(46 780)	(3,9)	(1,2)
Marge brute	178 876 <sup>(a)</sup>	162 651	366 319 <sup>(a)</sup>	334 575	10,0	9,5
Charges opérationnelles	(139 484) <sup>(a)</sup>	(142 101)	(277 465) <sup>(a)</sup>	(288 690)	(1,8)	(3,9)
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	22 893	23 812	46 222	46 780	(3,9)	(1,2)
<b>Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie</b>	<b>62 285 <sup>(a)</sup></b>	<b>44 362</b>	<b>135 076 <sup>(a)</sup></b>	<b>92 665</b>	<b>40,4</b>	<b>45,8</b>
Amortissement	8 096	7 166	15 916	14 793	13,0	7,6
<b>BAIIA <sup>(b)(e)</sup></b>	<b>70 381 <sup>(a)</sup></b>	<b>51 528</b>	<b>150 992 <sup>(a)</sup></b>	<b>107 458</b>	<b>36,6</b>	<b>40,5</b>
<b>Ajustements:</b>						
Variation des produits différés						
Facturation brute	542 418	555 734 <sup>(f)</sup>	1 070 298	1 073 681 <sup>(f)</sup>		
Produits des activités ordinaires	(507 602)	(467 885)	(1 053 810)	(976 144)		
Variation des frais d'échange futurs <sup>(c)</sup>	(28 343) <sup>(d)</sup>	(49 849)	(18 355) <sup>(d)</sup>	(60 401)		
(Variation du nombre net de UFGA en cours x coût moyen des primes par UFGA pour la période)						
Total partiel des ajustements	6 473	38 000	(1 867)	37 136		
<b>BAIIA ajusté <sup>(e)</sup></b>	<b>76 854 <sup>(a)(d)</sup></b>	<b>89 528 <sup>(f)</sup></b>	<b>149 125 <sup>(a)(d)</sup></b>	<b>144 594 <sup>(f)</sup></b>	<b>(14,2)</b>	<b>3,1</b>
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société</b>	<b>15 095 <sup>(a)(g)</sup></b>	<b>11 236</b>	<b>40 523 <sup>(a)(g)</sup></b>	<b>29 655</b>		
Nombre moyen pondéré d'actions	180 173 985	198 905 059	182 839 306	199 181 460		
Résultat par action ordinaire <sup>(f)</sup>	0,07 <sup>(a)(g)</sup>	0,04	0,19 <sup>(a)(g)</sup>	0,12		
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société</b>	<b>15 095 <sup>(a)(g)</sup></b>	<b>11 236</b>	<b>40 523 <sup>(a)(g)</sup></b>	<b>29 655</b>	<b>34,3</b>	<b>36,6</b>
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	22 893	23 812	46 222	46 780		
Total partiel des ajustements (indiqué plus haut)	6 473	38 000	(1 867)	37 136		
Taux d'impôt effectif <sup>(h)</sup>	-44,93%	-20,63%	-42,67%	-14,72%		
Impôts liés aux ajustements au taux d'impôt effectif	(2 908)	(7 838)	797	(5 465)		
<b>Résultat net ajusté <sup>(e)</sup></b>	<b>41 553 <sup>(a)(d)(g)</sup></b>	<b>65 210 <sup>(f)</sup></b>	<b>85 675 <sup>(a)(d)(g)</sup></b>	<b>108 106 <sup>(f)</sup></b>	<b>(36,3)</b>	<b>(20,7)</b>
Résultat net ajusté par action ordinaire <sup>(f)</sup>	0,22 <sup>(a)(d)(g)</sup>	0,31 <sup>(f)</sup>	0,44 <sup>(a)(d)(g)</sup>	0,52 <sup>(f)</sup>		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	15 095 <sup>(a)(g)</sup>	11 236	40 523 <sup>(a)(g)</sup>	29 655		
Résultat net par action ordinaire <sup>(f)</sup>	0,07 <sup>(a)(g)</sup>	0,04	0,19 <sup>(a)(g)</sup>	0,12		
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>91 155</b>	<b>48 141</b>	<b>76 314</b>	<b>18 410</b>	<b>89,4</b>	<b>314,5</b>
Dépenses en immobilisations	(9 643)	(8 910)	(15 955)	(18 069)		
Dividendes	(29 712)	(27 567)	(55 525)	(54 716)		
<b>Flux de trésorerie disponibles <sup>(e)</sup></b>	<b>51 800</b>	<b>11 664</b>	<b>4 834</b>	<b>(54 375)</b>	<b>344,1</b>	<b>108,9</b>
Total de l'actif	4 914 481	5 092 138	4 914 481	5 092 138		
Total du passif non courant	1 301 667	1 585 098	1 301 667	1 585 098		
Total des dividendes	29 712	27 567	55 525	54 716		
Total des dividendes par action privilégiée	0,406	0,406	0,813	0,718		
Total des dividendes par action ordinaire	0,150	0,125	0,275	0,250		

(a) Reflète l'incidence d'une charge au coût des primes comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA totalisant respectivement 2,0 M\$ (1,2 M€) et 3,8 M\$ (2,4 M€) pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2011.

(b) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(c) Le coût unitaire issu de ce calcul s'applique rétroactivement à toutes les périodes antérieures, donnant lieu à une réévaluation du passif en fonction du dernier coût moyen unitaire disponible.

(d) Le coût moyen des primes par UFGA inclut l'incidence défavorable du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2011 totalisant 0,7 M\$ (0,5 M€) et 1,1 M\$ (0,7 M€), respectivement.

(e) Mesure hors PCGR.

(f) Déduction faite des dividendes payés sur les actions privilégiées.

(g) Reflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA totalisant respectivement 1,0 M\$ (0,7 M€) et 2,0 M\$ (1,3 M€) pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2011.

(h) Le taux d'impôt effectif correspond à la charge d'impôt sur le résultat présentée dans le compte de résultat, divisée par le résultat avant impôt de la période.

(i) Reflète l'incidence positive d'un ajustement de 17,4 M\$, provenant du reclassement des produits différés antérieurement présentés dans les dépôts clients.

(j) Les chiffres comparatifs de 2010 ne tiennent pas compte de l'incidence défavorable lié au jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

## INFORMATIONS SECTORIELLES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Société compte trois secteurs opérationnels : Canada; EMOA; et É.-U. et APAC.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les secteurs opérationnels de la Société étaient Aéroplan Canada, Carlson Marketing et Groupe Aeroplan Europe.

Ce changement de sectorisation résulte d'une décision stratégique visant l'adoption d'une structure régionale permettant de mettre à profit la gamme complète de capacités de gestion de la fidélisation dans toutes les régions afin d'optimiser les synergies au niveau des produits des activités ordinaires et des coûts, aux marques et à la technologie. Par conséquent, l'information comparative de 2010 a été retraitée pour en assurer la conformité avec la nouvelle sectorisation.

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières par secteur opérationnel :

(en milliers)

Trimestres terminés les 30 juin

Secteur opérationnel	2011		2010 <sup>(m)</sup>		2011		2010 <sup>(m)</sup>		2011		2010 <sup>(m)</sup>		2011		2010 <sup>(m)</sup>	
	Canada		EMOA		États-Unis et APAC		Siège social <sup>(c)</sup>		Données consolidées							
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Facturation brute	323 944	302 326	137 720	127 571	80 754	125 837	-	-	542 418	555 734						
Facturation brute au titre de la vente des UFGA	271 969	253 960	116 234	110 762	-	-	-	-	388 203	364 722						
Produits au titre des UFGA et des services de commercialisation de programmes de fidélisation	308 201	257 650	90 489	75 863	83 504	113 044	-	-	482 194	446 557						
Autres produits des activités ordinaires	11 672	11 563	13 736	9 765	-	-	-	-	25 408	21 328						
Total des produits des activités ordinaires	319 873	269 213	104 225	85 628	83 504	113 044	-	-	507 602	467 885						
Coût des primes et coûts directs	177 169	152 652	71 969	58 486	48 599	63 118	-	-	297 737	274 256						
Marge brute avant amortissement <sup>(a)</sup>	142 704	116 561	32 256	27 142	34 905	49 926	-	-	209 865	193 629						
Amortissement <sup>(b)</sup>	25 079	24 966	3 295	3 970	2 615	2 042	-	-	30 989	30 978						
Marge brute	117 625	91 595	28 961	23 172	32 290	47 884	-	-	178 876	162 651						
Charges opérationnelles avant rémunération fondée sur des actions	56 320	50 411	38 415	35 885	33 079	44 749	8 799	9 104	136 613	140 149						
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	2 871	1 952	2 871	1 952						
Total des charges opérationnelles	56 320	50 411	38 415	35 885	33 079	44 749	11 670	11 056	139 484	142 101						
Résultat opérationnel	61 305	41 184	(9 454)	(12 713)	(789)	3 135	(11 670)	(11 056)	39 392	20 550						
Charges financières	40	691	1 025	201	5	-	14 247	12 645	15 317	13 537						
Produits financiers	2 207	4 225	1 001	941	42	-	-	-	3 250	5 166						
Quote-part du résultat net de PLM	-	-	-	-	-	-	390	-	390	-						
Résultat avant impôts sur le résultat	63 472	44 718	(9 478)	(11 973)	(752)	3 135	(25 527)	(23 701)	27 715	12 179						
BAlIA ajusté <sup>(l)</sup>	87 363	82 136	2 085	478	(924)	17 970	(11 670)	(11 056)	76 854	89 528						
Dépenses en actifs non courants <sup>(e)</sup>	5 267	4 743	3 229	280	1 147	3 887	S.O.	S.O.	9 643	8 910						
Actifs non courants <sup>(e)</sup>	3 291 655	3 374 186	446 243	455 932	99 876	110 900	S.O.	S.O.	3 837 774	3 941 018						
Produits différés	1 815 961	1 781 351	311 589	289 175	12 514	17 406	S.O.	S.O.	2 140 064	2 087 932						
Actifs totaux	3 801 215	4 090 739	868 164	768 610	202 723	232 789	42 379	-	4 914 481	5 092 138						

(a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(b) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(c) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel.

(d) Inclut la facturation brute de 113,4 M\$ au R.-U. et de 46,8 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 30 juin 2011, comparé à une facturation brute de 101,6 M\$ au R.-U. et de 87,7 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 30 juin 2010.

(e) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, les contrats avec des partenaires d'accumulation, les marques de commerce, les relations clients, les autres immobilisations incorporelles, les logiciels et technologie et les immobilisations corporelles.

(f) Inclut des actifs non courants de 395,7 M\$ au R.-U. et de 59,3 M\$ aux États-Unis en date du 30 juin 2011, comparé à des actifs non courants de 409,5 M\$ au R.-U. et de 104,1 M\$ aux États-Unis en date du 30 juin 2010.

(g) Reflète l'incidence d'une charge au coût des primes de 2,0 M\$ (1,2 ME) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(h) Reflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts de 1,0 M\$ (0,7 ME) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(i) Le coût moyen des primes par UFGA pour le trimestre terminé le 30 juin 2011 inclut l'incidence défavorable du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA totalisant 0,7 M\$ (0,5 ME).

(j) Inclut une perte de 0,4 M\$ relative à la variation de la juste valeur des bons de souscription d'Air Canada pour le trimestre terminé le 30 juin 2011, comparé à une perte de 1,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2010.

(k) Reflète l'incidence positive d'un ajustement de 17,4 M\$, provenant du reclassement des produits différés antérieurement présentés dans les dépôts clients. De ce montant, 17,0 M\$ est attribuable au segment États-Unis et APAC alors que 0,4 M\$ est attribuable au segment EMOA.

(l) Mesure hors PCGR.

(m) Les données présentées à des fins de comparaison ont été réclassées afin de se conformer à la nouvelle segmentation et n'incluent pas d'incidence défavorable lié au jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(en milliers)

**Semestres terminés les 30 juin**

Secteur opérationnel	2011		2010 <sup>(m)</sup>		2011		2010 <sup>(m)</sup>		2011		2010 <sup>(m)</sup>	
	Canada		EMOA		États-Unis et APAC		Siège social <sup>(c)</sup>		Données consolidées			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Facturation brute	643 644	599 808	258 467 <sup>(d)</sup>	238 994 <sup>(d)(k)</sup>	168 187 <sup>(d)</sup>	234 879 <sup>(d)(k)</sup>	-	-	1 070 298 <sup>(d)</sup>	1 073 681 <sup>(d)(k)</sup>		
Facturation brute au titre de la vente des UFGA	533 603	500 451	217 339	202 540	-	-	-	-	750 942	702 991		
Produits au titre des UFGA et des services de commercialisation de programmes de fidélisation	649 108	553 917	180 264	156 859	171 312	221 253	-	-	1 000 684	932 029		
Autres produits des activités ordinaires	25 241	25 625	27 885	18 490	-	-	-	-	53 126	44 115		
Total des produits des activités ordinaires	674 349	579 542	208 149	175 349	171 312	221 253	-	-	1 053 810	976 144		
Coût des primes et coûts directs	381 536	339 397	142 722 <sup>(g)</sup>	117 022	101 095	123 577	-	-	625 353 <sup>(g)</sup>	579 996		
Marge brute avant amortissement <sup>(a)</sup>	292 813	240 145	65 427 <sup>(g)</sup>	58 327	70 217	97 676	-	-	428 457 <sup>(g)</sup>	396 148		
Amortissement <sup>(b)</sup>	50 170	49 914	6 734	7 203	5 234	4 456	-	-	62 138	61 573		
Marge brute	242 643	190 231	58 693 <sup>(g)</sup>	51 124	64 983	93 220	-	-	366 319 <sup>(g)</sup>	334 575		
Charges opérationnelles avant rémunération fondée sur des actions	108 606	100 427	70 516	75 178	74 891	90 334	18 918	18 765	272 931	284 704		
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	4 534	3 986	4 534	3 986		
Total des charges opérationnelles	108 606	100 427	70 516	75 178	74 891	90 334	23 452	22 751	277 465	288 690		
Résultat opérationnel	134 037	89 804	(11 823) <sup>(g)</sup>	(24 054)	(9 908)	2 886	(23 452)	(22 751)	88 854 <sup>(g)</sup>	45 885		
Charges financières	40	1 303	2 008 <sup>(h)</sup>	344	9	-	27 619	27 513	29 676 <sup>(h)</sup>	29 160		
Produits financiers	2 964 <sup>(i)</sup>	10 689 <sup>(i)</sup>	1 875	1 853	131	-	-	-	4 970 <sup>(i)</sup>	12 542 <sup>(i)</sup>		
Quote-part du résultat net de PLM	-	-	-	-	-	-	6 528	-	6 528	-		
Résultat avant impôts sur le résultat	136 961 <sup>(i)</sup>	99 190 <sup>(i)</sup>	(11 956) <sup>(g)(h)</sup>	(22 545)	(9 786)	2 886	(44 543)	(50 264)	70 676 <sup>(g)(h)(i)</sup>	29 267 <sup>(i)</sup>		
BAlIA ajusté <sup>(j)</sup>	175 016	154 421	5 360 <sup>(g)(i)</sup>	(8 044) <sup>(k)</sup>	(7 799)	20 968 <sup>(k)</sup>	(23 452)	(22 751)	149 125 <sup>(g)(i)</sup>	144 594 <sup>(k)</sup>		
Dépenses en actifs non courants <sup>(e)</sup>	8 984	9 265	5 369	1 489	1 602	7 315	S.O.	S.O.	15 955	18 069		
Actifs non courants <sup>(e)</sup>	3 291 655	3 374 186	446 243 <sup>(f)</sup>	455 932 <sup>(f)</sup>	99 876 <sup>(f)</sup>	110 900 <sup>(f)</sup>	S.O.	S.O.	3 837 774 <sup>(f)</sup>	3 941 018 <sup>(f)</sup>		
Produits différés	1 815 961	1 781 351	311 589	289 175	12 514	17 406	S.O.	S.O.	2 140 064	2 087 932		
Actifs totaux	3 801 215	4 090 739	868 164	768 610	202 723	232 789	42 379	-	4 914 481	5 092 138		

(a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(b) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(c) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel.

(d) Inclut la facturation brute de 213,1 M\$ au R.-U. et de 95,7 M\$ aux États-Unis pour le semestre terminé le 30 juin 2011, comparé à une facturation brute de 200,5 M\$ au R.-U. et de 164,2 M\$ aux États-Unis pour le semestre terminé le 30 juin 2010.

(e) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, les contrats avec des partenaires d'accumulation, les marques de commerce, les relations clients, les autres immobilisations incorporelles, les logiciels et technologie et les immobilisations corporelles.

(f) Inclut des actifs non courants de 395,7 M\$ au R.U. et de \$94,3 M\$ aux États-Unis en date du 30 juin 2011, comparé à des actifs non courants de 409,5 M\$ au R.-U. et de 104,1 M\$ aux États-Unis en date du 30 juin 2010.

(g) Réflète l'incidence d'une charge nette au coût des primes de 3,8 M\$ (2,4 ME) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(h) Réflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts de 2,0 M\$ (1,3 ME) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(i) Le coût moyen des primes par UFGA pour le semestre terminé le 30 juin 2011 inclut l'incidence défavorable du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA totalisant 1,1 M\$ (0,7 ME).

(j) Inclut une perte de 2,2 M\$ relative à la variation de la juste valeur des bons de souscription d'Air Canada pour le semestre terminé le 30 juin 2011, comparé à un profit de 0,5 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2010.

(k) Réflète l'incidence positive d'un ajustement de 17,4 M\$, provenant du reclassement des produits différés antérieurement présentés dans les dépôts clients. De ce montant, 17,0 M\$ est attribuable au segment États-Unis et APAC alors que 0,4 M\$ est attribuable au segment EMOA.

(l) Mesure hors PCGR.

(m) Les données présentées à des fins de comparaison ont été reclassées afin de se conformer à la nouvelle segmentation et n'incluent pas d'incidence défavorable lié au jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.



## RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN %

	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2011	2010	2011	2010
	%	%	%	%
<i>(en pourcentage du total des produits des activités ordinaires)</i>				
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Coût des primes et coûts directs	(58,7)	(58,6)	(59,3)	(59,4)
Marge brute avant amortissement <sup>(b)</sup>	41,3	41,4	40,7	40,6
Charges opérationnelles	(27,5)	(30,4)	(26,3)	(29,6)
Amortissement	(1,6)	(1,5)	(1,5)	(1,5)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	12,3	9,5	12,8	9,5

	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2011	2010	2011	2010
	%	%	%	%
<i>(en pourcentage de la facturation brute)</i>				
<b>Facturation brute</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b> <sup>(f)</sup>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b> <sup>(f)</sup>
Total des produits des activités ordinaires	93,6	84,2	98,5	90,9
Coût des primes et coûts directs	(54,9)	(49,4)	(58,4)	(54,0)
Charges opérationnelles	(25,7)	(25,6)	(25,9)	(26,9)
Résultat opérationnel d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	11,5	8,0	12,6	8,6
BAIIA ajusté <sup>(d)</sup>	14,2	16,1	13,9	13,5
Résultat net ajusté <sup>(d)</sup>	7,7	11,7	8,0	10,1
Flux de trésorerie disponibles <sup>(d)</sup>	9,5	2,1	0,5	(5,1)

(a) Reflète l'incidence d'une charge au coût des primes comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA totalisant respectivement 2,0 M\$ (1,2 M€) et 3,8 M\$ (2,4 M€) pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2011.

(b) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(c) Reflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA totalisant respectivement 1,0 M\$ (0,7 M€) et 2,0 M\$ (1,3 M€) pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2011.

(d) Mesure hors PCGR.

(e) Le coût moyen des primes par UFGA inclut l'incidence défavorable du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2011 totalisant 0,7 M\$ (0,5 M€) et 1,1 M\$ (0,7 M€), respectivement.

(f) Reflète l'incidence positive d'un ajustement de 17,4 M\$, provenant du reclassement des produits différés antérieurement présentés dans les dépôts clients.

## COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN 2011 ET 2010

La **facturation brute** du trimestre terminé le 30 juin 2011 s'est élevée à 542,4 M\$, contre 555,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2010, soit une baisse de 13,3 M\$ ou de 2,4 %, principalement attribuable à un ajustement favorable de 17,4 M\$ de la facturation brute de Carlson Marketing au deuxième trimestre de 2010, en raison du reclassement de produits différés auparavant inclus dans les dépôts clients. Compte non tenu de l'incidence du reclassement, la facturation brute a augmenté de 0,8 % pour le trimestre. La facturation brute s'est aussi ressentie de la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa aux États-Unis. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la hausse de la facturation brute dans les secteurs Canada et EMOA.

La capacité de Groupe Aeroplan de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle des services de commercialisation de programmes de fidélisation, dont les habitudes sont, à leur tour, tributaires de la conjoncture économique des pays où opèrent les programmes de fidélisation et où les services sont rendus. Du fait de la conjoncture économique, les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante pendant le trimestre terminé le 30 juin 2011 :

- la facturation brute a été avantagée par l'intensification des activités attribuables aux partenaires aériens et de voyage ainsi qu'aux partenaires financiers, ce qui rend compte d'une augmentation

des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit et du nombre de cartes de crédit actives;

- la facturation brute attribuable aux partenaires du secteur du détail a continué de bénéficier des dépenses d'épicerie. Plus précisément, au Royaume-Uni, la forte corrélation entre le programme Nectar et le secteur des épiceries a eu une incidence favorable sur la facturation brute malgré la récession;
- la facturation brute tirée des services de commercialisation de programmes de fidélisation s'est ressentie de la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa aux États-Unis, à hauteur d'environ 28,5 M\$, ce facteur ayant été contrebalancé en partie par la croissance du secteur financier au Canada.

La **facturation brute au titre de la vente des UFGA** du trimestre terminé le 30 juin 2011 s'est élevée à 388,2 M\$, comparativement à 364,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2010, en hausse de 23,5 M\$ ou de 6,4 %.

La facturation brute au titre de la vente des UFGA est comptabilisée à titre de produits différés jusqu'au moment où ces UFGA sont échangées. Les UFGA échangées sont constatées à titre de produits des activités ordinaires en fonction du prix de vente moyen cumulatif des UFGA accumulées dans le cadre des programmes respectifs, émises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 en ce qui concerne le programme Aéroplan et depuis la date de mise en œuvre respective des programmes Nectar, Nectar Italia et Air Miles Middle East.

#### Canada

Le nombre de milles Aéroplan émis au cours du trimestre terminé le 30 juin 2011 a augmenté de 6,1 % par rapport au trimestre terminé le 30 juin 2010, ce qui est supérieur à ce que laissent entrevoir les indicateurs économiques.

Aéroplan a enregistré une progression de 18,0 M\$ de la facturation brute au titre de la vente des milles Aéroplan par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'intensification de l'activité des partenaires aériens, la hausse des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit active, la croissance constante du secteur du détail et la reprise du secteur du voyage.

#### EMOA

Le nombre de points Nectar UK émis au cours du trimestre terminé le 30 juin 2011 a augmenté de 6,6 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la croissance des dépenses d'épicerie, malgré le fait que les résultats de l'exercice précédent avaient profité d'un niveau plus élevé de primes dans ce secteur, et de l'augmentation des émissions dans le secteur de l'énergie en raison d'un nouveau partenaire d'accumulation, British Gas.

Le nombre de points Nectar Italia émis a diminué de 16,9 % par rapport à la période précédente en raison de certaines incidences non récurrentes découlant de la mise en œuvre du programme au cours de l'exercice précédent.

Le secteur EMOA a enregistré une augmentation de 5,5 M\$ de la facturation brute au titre des UFGA, y compris une variation favorable des taux de change de 2,2 M\$ découlant du raffermissement des monnaies étrangères en regard du dollar canadien. La variation opérationnelle de 3,3 M\$ s'explique essentiellement par une augmentation de 4,4 M\$ de la facturation brute au titre des UFGA du programme Nectar, alimentée par les secteurs des épiceries, de l'énergie, du voyage et autres secteurs de détail, partiellement contrebalancée par une baisse de 1,8 M\$ de la facturation brute au titre des UFGA de Nectar Italia en raison du fait que les résultats de la période précédente ont été avantagés à hauteur de 4,9 M\$ par les activités attribuables à la mise en œuvre du programme, contrebalancées en partie par

l'augmentation de la facturation brute au titre des UFGA découlant de la croissance du nombre de membres et de partenaires d'accumulation.

Les *autres éléments de facturation brute*, qui comprennent les services de commercialisation de programmes de fidélisation et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 154,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2011, contre 191,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2010, en baisse de 36,8 M\$ ou de 19,3 %. La baisse s'explique en partie par un ajustement favorable de 17,4 M\$ des autres éléments de facturation brute de Carlson Marketing au deuxième trimestre de 2010 et par la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa aux États-Unis à hauteur de 28,5 M\$. Les autres facteurs qui sous-tendent la variation restante sont expliqués sous la rubrique *Produits des activités ordinaires*.

**Échanges** – Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour le trimestre terminé le 30 juin 2011 a atteint 17,6 milliards, contre 15,0 milliards pour le trimestre terminé le 30 juin 2010, soit une progression de 2,6 milliards ou de 17,3 %, en raison surtout du lancement d'un nouveau produit d'échange contre des primes-voyages et de l'augmentation des échanges contre des primes autres que des voyages.

Les échanges au titre du programme Nectar se sont accrus de 5,1 % par rapport au deuxième trimestre de 2010, par suite surtout de la croissance du nombre de points Nectar en circulation et de la popularité constante des primes en ligne.

Le nombre total de points échangés au titre du programme Nectar Italia pour le trimestre terminé le 30 juin 2011 s'est accru par rapport à la période correspondante de 2010, ce qui s'explique par le fait que les membres avaient des points en sus des seuils d'échange, leur permettant d'échanger et d'accumuler des points alors que le programme entre dans sa seconde année d'activité.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation GA émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût d'échange unitaire moyen ou du prix de vente d'une unité de fidélisation GA a de profondes répercussions sur les résultats.

Les **produits des activités ordinaires** sont composés de ce qui suit :

Les **produits constatés au titre de l'échange et de la vente d'UFGA**, compte tenu des désistements, se sont établis à 345,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2011, comparativement à 290,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2010, en hausse de 54,5 M\$ ou de 18,7 %. Cette hausse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une variation favorable de 32,6 M\$ dans le secteur Canada, qui s'explique par une hausse du volume total d'échanges et par une augmentation du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan;
- une variation favorable de 12,2 M\$ dans le secteur EMOA, dont une tranche de 1,7 M\$ est liée à l'incidence du change découlant de la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le reste de la variation s'explique essentiellement par l'intensification des échanges pour Nectar Italia, ce programme ayant enregistré un faible niveau d'échanges au cours de la période précédente car il était encore en phase de démarrage, et par l'augmentation des échanges du programme Nectar au Royaume-Uni;
- sur une base consolidée, l'augmentation de 9,7 M\$ des produits des activités ordinaires constatés au titre des désistements reflète l'augmentation des échanges et les fluctuations favorables de 0,2 M\$ des monnaies étrangères découlant de la conversion des résultats des établissements à l'étranger.

Les **produits au titre des services de commercialisation de programmes de fidélisation**, qui s'entendent des produits consolidés de Carlson Marketing, se sont élevés à 136,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2011, comparativement à 155,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2010, en baisse de 18,9 M\$ ou de 12,1 %. Cette baisse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une diminution de 29,5 M\$ dans le secteur É.-U. et APAC, qui s'explique surtout par la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa, à hauteur de 28,5 M\$, et par les fluctuations défavorables de 0,7 M\$ des monnaies étrangères découlant de la conversion des résultats des établissements à l'étranger; ce facteur ayant été contrebalancé en partie par
- une augmentation de 10,8 M\$ au Canada découlant de la croissance du secteur vertical des services financiers. Les produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 juin 2010 sont présentés déduction faite d'un ajustement de 2,7 M\$ lié à l'ajustement de la juste valeur découlant de l'acquisition se rapportant aux produits différés, lequel était amorti en totalité à la fin de l'exercice 2010.

Les **autres produits des activités ordinaires** englobent principalement les produits tirés des membres (frais facturés aux membres au titre de services qui leur sont fournis, notamment les frais du programme de transfert des milles, de réservation, de modification et d'annulation), les frais de commercialisation liés au programme Aéroplan au Canada et aux activités d'I&C ainsi que les redevances perçues à l'égard de l'utilisation de la marque *Air Miles* et du savoir-faire commercial des marques de commerce et de l'expertise liés au secteur de la fidélisation dans le secteur EMOA.

Les autres produits des activités ordinaires ont totalisé 25,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2011, comparativement à 21,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2010, en hausse de 4,1 M\$ ou de 19,1 %. Cette hausse est surtout attribuable à l'intensification des activités d'I&C au Royaume-Uni et à l'expansion internationale. Les produits liés à I&C ont bondi de 48,9 % par rapport à la période précédente.

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 297,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2011, contre 274,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2010, soit une augmentation de 23,4 M\$ ou de 8,6 %. Cette augmentation est surtout attribuable aux facteurs suivants :

Le secteur Canada a vu le coût des primes et les coûts directs augmenter de 24,5 M\$, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- un plus grand volume d'échanges contre des primes-voyages et des primes autres que des voyages au cours du trimestre, à hauteur de 23,3 M\$;
- une augmentation d'environ 2,4 M\$ des coûts directs des services de commercialisation de programmes de fidélisation découlant de la hausse des services rendus au cours de la période écoulée; ces facteurs ayant été contrebalancés en partie par
- une baisse du coût d'échange par mille Aéroplan échangé à hauteur de 1,2 M\$.

Le secteur EMOA a vu les coûts augmenter de 13,5 M\$, ce qui est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une charge additionnelle de 2,0 M\$ découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA dans le programme Nectar en raison de la déduction de la TVA des impôts indirects remis à HMRC sur les primes échangées par les membres, ainsi qu'une charge de 2,5 M\$ découlant de la hausse des volumes d'échanges;
- l'intensification des échanges à hauteur d'environ 6,4 M\$ au titre du programme Nectar Italia, les échanges ayant été très faibles lors de l'exercice précédent en raison de la période de mise en œuvre du programme;
- l'incidence défavorable des fluctuations des monnaies étrangères à hauteur de 1,6 M\$.

Le secteur É.-U. et APAC a vu les coûts directs diminuer de 14,5 M\$, ce qui est cohérent avec la variation des produits des activités ordinaires et a été contrebalancé en partie par la hausse des coûts au titre des services additionnels auprès des nouveaux clients et des clients existants, ainsi que par l'incidence défavorable de 0,4 M\$ des fluctuations des monnaies étrangères liées à la conversion des résultats des établissements à l'étranger.

La **marge brute avant amortissement** a régressé de 0,1 point de pourcentage en conséquence directe des facteurs susmentionnés pour se fixer à 41,3 % du total des produits des activités ordinaires à la fin du trimestre terminé le 30 juin 2011. La baisse se détaille comme suit :

- La marge brute avant amortissement du secteur Canada s'est établie à 44,6 % du total des produits des activités ordinaires, contre 43,3 %. La progression de 1,3 point de pourcentage est attribuable à la baisse des coûts unitaires en raison de l'amélioration de l'éventail de produits composant les primes et de la hausse des ristournes;
- La marge brute avant amortissement du secteur EMOA s'est établie à 30,9 % du total des produits des activités ordinaires, contre 31,7 %. La variation s'explique essentiellement par l'incidence défavorable de 1,9 point de pourcentage qu'a eue le jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA au deuxième trimestre de 2011, contrebalancée par l'éventail favorable d'activités de commercialisation de programmes de fidélisation et d'I&C dans l'ensemble du secteur EMOA;
- La marge brute avant amortissement du secteur É.-U. et APAC s'est établie à 41,8 % du total des produits des activités ordinaires, contre 44,2 %. La variation s'explique essentiellement par le changement global de la composition des produits des activités ordinaires de même que par l'incidence défavorable des fluctuations de change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 139,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2011, contre 142,1 M\$ pour la période correspondante de 2010, soit une diminution de 2,6 M\$ ou de 1,8 %.

En raison de la transition vers une structure régionale, des charges de restructuration et autres coûts de réorganisation totalisant 7,7 M\$ et 0,5 M\$, respectivement, ont été comptabilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2011. Ces coûts sont présentés ci-après par secteur :

- Le secteur Canada a engagé des charges de restructuration de 3,4 M\$ au titre d'indemnités de fin de contrat de travail;
- Le secteur EMOA a engagé des charges de restructuration de 3,8 M\$, dont une tranche de 1,5 M\$ au titre d'indemnités de fin de contrat de travail et une tranche de 2,3 M\$ au titre d'un contrat de location déficitaire. D'autres coûts de réorganisation de 0,5 M\$ ont également été engagés;
- Le secteur É.-U. et APAC a engagé des charges de restructuration de 0,5 M\$ au titre d'indemnités de fin de contrat de travail.

Compte non tenu des charges de restructuration et autres coûts de réorganisation engagés au deuxième trimestre de 2011, les charges opérationnelles ont diminué de 10,8 M\$ ou de 7,6 %. Cette variation est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 2,6 M\$ au Canada découlant essentiellement du calendrier des initiatives de publicité et de promotion, neutralisé en partie par la baisse des honoraires et des frais d'administration;
- une diminution de 1,8 M\$ dans le secteur EMOA, qui s'explique surtout par l'économie des frais de lancement de 7,4 M\$ engagés au deuxième trimestre de 2010 à l'égard de Nectar Italia, contrebalancée par les coûts de 3,3 M\$ découlant de l'expansion d'I&C et de l'intensification des activités de Nectar Italia, les coûts de 1,1 M\$ liés à l'introduction progressive des dépenses en regard de la marque Nectar, ainsi que l'incidence défavorable de 1,6 M\$ des fluctuations de change à la conversion des établissements à l'étranger;
- une diminution de 12,2 M\$ dans le secteur É.-U. et APAC, y compris l'incidence de 1,1 M\$ des fluctuations de change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La variation restante s'explique par des coûts de migration de 3,0 M\$ engagés au deuxième trimestre de 2010 afin d'effectuer la séparation de l'ancienne société mère de Carlson Marketing, par des économies de 2,3 M\$ réalisées au cours de la période écoulée par suite de la séparation de l'ancienne société mère et par la baisse de 5,7 M\$ de la charge de rémunération et des frais d'impartition en raison du changement de la composition des produits des activités ordinaires;
- une augmentation de 0,6 M\$ des charges du siège social, principalement attribuable à l'accroissement de la charge de rémunération en raison de la hausse de l'effectif découlant de la croissance de la Société, aux activités d'expansion des affaires au cours de la période écoulée et à la hausse de la charge de rémunération fondée sur des actions en raison de l'intégration des employés de Carlson Marketing au régime d'intéressement à long terme de la Société. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la baisse des honoraires de consultation.

L'**amortissement** s'est élevé à 8,1 M\$ et à 7,2 M\$, respectivement, pour les trimestres terminés les 30 juin 2011 et 2010.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie** s'est établie à 22,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2011, contre 23,8 M\$ pour la période correspondante de 2010.



Le **résultat opérationnel**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précitée, s'est élevé à 62,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2011, contre 44,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2010, en hausse de 17,9 M\$ ou de 40,4 %. Le résultat opérationnel s'est ressenti de la comptabilisation d'une charge de 2,0 M\$ découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Les **frais financiers nets** du trimestre terminé le 30 juin 2011 sont composés de produits d'intérêts de 3,6 M\$ gagnés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme en dépôt et les placements à long terme dans des obligations; contrebalancés par des intérêts sur la dette à long terme de 14,3 M\$, y compris des coûts de transaction différés de 1,5 M\$ radiés en raison du refinancement des facilités de crédit, par une perte de 0,4 M\$ liée à l'ajustement de juste valeur des bons de souscription d'Air Canada et par d'autres charges d'intérêts de 1,0 M\$ au titre de la comptabilisation d'intérêts à payer en raison du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Le **résultat net** tient compte d'impôts sur le résultat courants de 2,8 M\$, d'une charge de 3,0 M\$ découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA et de la quote-part du résultat net de PLM de 0,4 M\$.

Les impôts sur le résultat courants sont essentiellement attribuables à l'impôt sur le résultat à payer à l'égard de nos activités au Canada. Comme c'était le cas pour l'exercice précédent, les recouvrements d'impôt sur le résultat différés, qui ont trait pour l'essentiel à notre structure d'impôt internationale et à nos établissements à l'étranger, n'ont pas été comptabilisés et sont inférieurs à ce qu'ils auraient été si nous n'avions pas comptabilisé l'avantage fiscal découlant des pertes liées au démarrage et des pertes fiscales opérationnelles subies en Italie et aux États-Unis, respectivement. En conséquence, la charge d'impôt sur le résultat différé, qui est principalement liée au Canada, n'est pas compensée par des recouvrements d'impôt sur le résultat disponibles pour nos établissements à l'étranger dans l'avenir, ce qui fausse le taux d'impôt effectif et le rend non pertinent aux fins d'information et de comparaison.

Le **BAIIA ajusté** du trimestre terminé le 30 juin 2011 s'est chiffré à 76,9 M\$, ou 14,2 % (en pourcentage de la facturation brute), et tenait compte de l'effet défavorable de 0,7 M\$ sur le coût moyen des primes par UFGA résultant de l'incidence du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. Le BAIIA ajusté du trimestre terminé le 30 juin 2010 s'est chiffré à 89,5 M\$, ou 16,1 % (en pourcentage de la facturation brute). Le BAIIA ajusté de la période tient compte de l'effet d'une charge de 2,7 M\$ imputée au résultat de la période par suite du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. Le BAIIA ajusté ne tient pas compte de la quote-part du résultat net de PLM.

Le **résultat net ajusté** a totalisé 41,6 M\$ ou 7,7 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 juin 2011, contre 65,2 M\$ ou 11,7 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 juin 2010. Le résultat net ajusté de la période tenait aussi compte de l'effet d'une charge nette de 3,7 M\$ imputée au résultat par suite du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA et de la quote-part de 0,4 M\$ du résultat net de PLM. Les répercussions sur le taux d'impôt effectif sont décrites sous la rubrique *Résultat net*.

Le **BAIIA ajusté** consolidé et le **résultat net ajusté** consolidé du trimestre terminé le 30 juin 2010 ont été avantagés par le reclassement, à hauteur de 17,4 M\$, aux produits différés décrits sous *Facturation brute* et *Autres éléments de facturation brute*. Une tranche de 17,0 M\$ de ce montant est liée au secteur É.-U. et APAC et une tranche de 0,4 M\$ est liée au secteur EMOA.

Les **flux de trésorerie disponibles** du trimestre terminé le 30 juin 2011 se sont chiffrés à 51,8 M\$, contre 11,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2010, par suite surtout des facteurs suivants :

- une augmentation de 43,0 M\$ de la trésorerie provenant des activités opérationnelles en raison de l'amélioration, à hauteur de 57,0 M\$, des éléments de fonds de roulement provenant des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des charges à payer, attribuable surtout au calendrier et, dans une moindre mesure, à un accent accru sur la gestion du fonds de roulement. De plus, la trésorerie provenant des activités opérationnelles a été avantagée par une baisse des charges opérationnelles et par l'amélioration de divers autres éléments de fonds de roulement. Ces facteurs ont été contrebalancés par la hausse de 23,1 M\$ du coût des primes et des coûts directs, qui s'explique en grande partie par l'intensification des échanges dans tous les programmes de fidélisation. Les intérêts reçus ont reculé par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de l'absence du prêt syndiqué à Air Canada pour la période écoulée;
- une hausse de quelque 0,7 M\$ des dépenses en immobilisations;
- une augmentation de 2,1 M\$ des dividendes sur les actions ordinaires en raison de la hausse du dividende par action, qui est passé de 0,125 \$ à 0,15 \$ au deuxième trimestre de 2011, compensée en partie par la diminution du nombre d'actions ordinaires en circulation attribuable aux actions qui ont été achetées et annulées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société.

Le **BAlIA ajusté**, le **résultat net ajusté** et les **flux de trésorerie disponibles** ne sont pas des mesures conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

## COMPARAISON DES SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN 2011 ET 2010

La **facturation brute** du semestre terminé le 30 juin 2011 s'est élevée à 1 070,3 M\$, contre 1 073,7 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2010, soit une baisse de 3,4 M\$ ou de 0,3 %, principalement attribuable à un ajustement favorable de 17,4 M\$ de la facturation brute de Carlson Marketing au deuxième trimestre de 2010, en raison du reclassement de produits différés auparavant inclus dans les dépôts clients. Compte non tenu de l'incidence du reclassement, la facturation brute a augmenté de 1,3 % pour le semestre. La facturation brute s'est aussi ressentie de la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa aux États-Unis. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la hausse de la facturation brute dans les secteurs Canada et EMOA.

La capacité de Groupe Aeroplan de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle des services de commercialisation de programmes de fidélisation, dont les habitudes sont, à leur tour, tributaires de la conjoncture économique des pays où opèrent les programmes de fidélisation et où les services sont rendus. Du fait de la conjoncture économique, les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante pendant le semestre terminé le 30 juin 2011 :

- la facturation brute a été avantagée par l'intensification des activités attribuables aux partenaires aériens et de voyage ainsi qu'aux partenaires financiers, ce qui rend compte d'une augmentation des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit et du nombre de cartes de crédit actives;
- la facturation brute attribuable aux partenaires du secteur du détail a continué de bénéficier des dépenses d'épicerie. Plus précisément, au Royaume-Uni, la forte corrélation entre le programme Nectar et le secteur des épiceries a eu une incidence favorable sur la facturation brute malgré la récession;



- la facturation brute tirée des services de commercialisation de programmes de fidélisation s'est ressentie de la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa aux États-Unis, à hauteur d'environ 49,0 M\$, ce facteur ayant été contrebalancé en partie par la croissance du secteur financier au Canada.

La **facturation brute au titre de la vente des UFGA** du semestre terminé le 30 juin 2011 s'est élevée à 750,9 M\$, comparativement à 703,0 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2010, en hausse de 47,9 M\$ ou de 6,8 %.

La facturation brute au titre de la vente des UFGA est comptabilisée à titre de produits différés jusqu'au moment où ces UFGA sont échangées. Les UFGA échangées sont constatées à titre de produits des activités ordinaires en fonction du prix de vente moyen cumulatif des UFGA accumulées dans le cadre des programmes respectifs, émises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 en ce qui concerne le programme Aéroplan et depuis la date de mise en œuvre respective des programmes Nectar, Nectar Italia et Air Miles Middle East.

#### Canada

Le nombre de milles Aéroplan émis au cours du semestre terminé le 30 juin 2011 a augmenté de 5,8 % par rapport au semestre terminé le 30 juin 2010, ce qui est supérieur à ce que laissaient entrevoir les indicateurs économiques.

Aéroplan a enregistré une progression de 33,2 M\$ de la facturation brute au titre de la vente des milles Aéroplan par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'intensification de l'activité des partenaires aériens, la hausse des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit active, la croissance constante du secteur du détail et la reprise du secteur du voyage.

#### EMOA

Le nombre de points Nectar UK émis au cours du semestre terminé le 30 juin 2011 a augmenté de 3,3 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la croissance des dépenses d'épicerie, malgré le fait que les résultats de l'exercice précédent avaient profité d'un niveau plus élevé de primes dans ce secteur, et de l'augmentation des émissions dans le secteur de l'énergie en raison d'un nouveau partenaire d'accumulation, British Gas.

Le nombre de points Nectar Italia émis a augmenté de 5,7 % par rapport à la période précédente en raison d'un semestre d'activité complet par rapport à l'exercice précédent, les activités ayant débuté en mars 2010. L'avantage du semestre d'activité complet a été contrebalancé en partie par l'absence de certaines activités liées à la mise en œuvre du programme au cours de l'exercice précédent.

Le secteur EMOA a enregistré une augmentation de 16,0 M\$ de la facturation brute au titre des UFGA, contrebalancée par une baisse de 1,2 M\$ découlant de l'affaiblissement des monnaies étrangères par rapport au dollar canadien pour le semestre terminé le 30 juin 2011 par rapport à la période correspondante de 2010. La variation s'explique essentiellement par l'augmentation de 8,1 M\$ du programme Nectar UK, alimentée par les secteurs des épiceries, de l'énergie, du voyage et autres secteurs de détail, laquelle a largement contrebalancé l'incidence des anciens partenaires d'accumulation. La facturation brute au titre de la vente des UFGA de Nectar Italia a augmenté de 6,8 M\$ par rapport à 2010, en raison d'un semestre d'activité complet et de la hausse du nombre de membres et de partenaires d'accumulation, ce qui a généré un montant additionnel de 16,3 M\$ et a été contrebalancé en partie par l'absence de certaines activités attribuables à la mise en œuvre du programme au cours de l'exercice précédent, à hauteur de 9,5 M\$.

Les *autres éléments de facturation brute*, qui comprennent les services de commercialisation de programmes de fidélisation et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 319,4 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2011, contre 370,7 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2010, en baisse de 51,3 M\$ ou de 13,8 %. La baisse s'explique en partie par un ajustement favorable de 17,4 M\$ des autres éléments de facturation brute de Carlson Marketing pour le semestre terminé le 30 juin 2010 et par la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa aux États-Unis à hauteur de 49,0 M\$. Les autres facteurs qui sous-tendent la variation restante sont expliqués sous la rubrique *Produits des activités ordinaires*.

**Échanges** – Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour le semestre terminé le 30 juin 2011 a atteint 37,5 milliards, contre 33,0 milliards pour le semestre terminé le 30 juin 2010, soit une progression de 4,5 milliards ou de 13,6 %, en raison surtout du lancement d'un nouveau produit d'échange contre des primes-voyages et de l'augmentation des échanges contre des primes autres que des voyages.

Les échanges au titre du programme Nectar se sont accrus de 5,7 % par rapport au semestre terminé le 30 juin 2010, par suite surtout de la croissance du nombre de points Nectar en circulation et de la popularité constante des primes en ligne.

Le nombre total de points échangés au titre du programme Nectar Italia pour le semestre terminé le 30 juin 2011 s'est accru par rapport à la période correspondante de 2010, ce qui s'explique par le fait que les membres avaient des points en sus des seuils d'échange, leur permettant d'échanger et d'accumuler des points alors que le programme entre dans sa seconde année d'activité.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation GA émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût d'échange unitaire moyen ou du prix de vente d'une unité de fidélisation GA a de profondes répercussions sur les résultats.

Les *produits des activités ordinaires* sont composés de ce qui suit :

Les *produits constatés au titre de l'échange et de la vente d'UFGA*, compte tenu des désistements, se sont établis à 724,2 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2011, comparativement à 621,4 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2010, en hausse de 102,8 M\$ ou de 16,5 %. Cette hausse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une variation favorable de 61,9 M\$ dans le secteur Canada, qui s'explique par une hausse du volume total d'échanges, par une proportion plus élevée de milles Aéroplan échangés au cours de la période au titre du programme Aéroplan et par une augmentation du prix de vente moyen cumulé d'un mille Aéroplan;
- une variation favorable de 23,1 M\$ dans le secteur EMOA, attribuable au nombre plus élevé d'UFGA échangées au cours de la période au titre des programmes exploités par le secteur, contrebalancé en partie par les fluctuations défavorables de 0,5 M\$ des monnaies étrangères en raison de la conversion des établissements à l'étranger;
- sur une base consolidée, l'augmentation de 18,3 M\$ des produits des activités ordinaires constatés au titre des désistements reflète l'augmentation des échanges, contrebalancée en partie par les fluctuations défavorables de 0,3 M\$ des monnaies étrangères découlant de la conversion des résultats des établissements à l'étranger.

Les **produits au titre des services de commercialisation de programmes de fidélisation**, qui s'entendent des produits consolidés de Carlson Marketing, se sont élevés à 276,4 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2011, comparativement à 310,7 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2010, en baisse de 34,3 M\$ ou de 11,0 %. Cette baisse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une diminution de 49,9 M\$ dans le secteur É.-U. et APAC, qui s'explique surtout par la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa, à hauteur de 49,0 M\$, et par les fluctuations défavorables de 2,6 M\$ des monnaies étrangères découlant de la conversion des résultats des établissements à l'étranger, neutralisée en partie par l'intensification des services auprès des nouveaux clients et des clients existants;
- une diminution de 4,0 M\$ dans le secteur EMOA découlant d'une modification du calendrier des projets; ces facteurs ayant été contrebalancés en partie par
- une augmentation de 19,6 M\$ au Canada découlant de la croissance du secteur vertical des services financiers. Les produits des activités ordinaires pour le semestre terminé le 30 juin 2010 sont présentés déduction faite d'un ajustement de 5,4 M\$ lié à l'ajustement de la juste valeur découlant de l'acquisition se rapportant aux produits différés, lequel était amorti en totalité à la fin de l'exercice 2010.

Les **autres produits des activités ordinaires** englobent principalement les produits tirés des membres (frais facturés aux membres au titre de services qui leur sont fournis, notamment les frais du programme de transfert des milles, de réservation, de modification et d'annulation), les frais de commercialisation liés au programme Aéroplan au Canada et aux activités d'I&C ainsi que les redevances perçues à l'égard de l'utilisation de la marque *Air Miles* et du savoir-faire commercial des marques de commerce et de l'expertise liés au secteur de la fidélisation dans le secteur EMOA.

Les autres produits des activités ordinaires ont totalisé 53,1 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2011, comparativement à 44,1 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2010, en hausse de 9,0 M\$ ou de 20,4 %. Cette hausse est surtout attribuable à l'intensification des activités d'I&C au Royaume-Uni et à l'expansion internationale. Les produits liés à I&C ont bondi de 70,6 % par rapport à la période précédente.

Le **coût des primes** et **les coûts directs** se sont chiffrés à 625,4 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2011, contre 580,0 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2010, soit une augmentation de 45,4 M\$ ou de 7,8 %. Cette augmentation est surtout attribuable aux facteurs suivants :

Le secteur Canada a vu le coût des primes et les coûts directs augmenter de 42,1 M\$, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- un plus grand volume d'échanges contre des primes-voyages et des primes autres que des voyages au cours du semestre, à hauteur de 40,9 M\$;
- une augmentation de 4,2 M\$ de la répartition proportionnelle du total des échanges de milles Aéroplan contre des primes-voyages au titre du programme Aéroplan;
- une augmentation d'environ 3,9 M\$ des coûts directs des services de commercialisation de programmes de fidélisation découlant de la hausse des services rendus au cours de la période écoulée; ces facteurs ayant été contrebalancés en partie par
- une baisse du coût d'échange par mille Aéroplan échangé à hauteur de 6,9 M\$.

Le secteur EMOA a vu les coûts augmenter de 25,7 M\$, ce qui est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une charge additionnelle de 3,8 M\$ découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA dans le programme Nectar en raison de la déduction de la TVA des impôts indirects remis à HMRC sur les primes échangées par les membres, ainsi qu'une charge de 4,9 M\$ découlant de la hausse des volumes d'échanges;
- l'intensification des échanges à hauteur d'environ 14,8 M\$ au titre du programme Nectar Italia, qui s'explique par le plus grand nombre d'UFGA en circulation et par l'augmentation des échanges du programme Nectar Italia;
- l'incidence de 2,9 M\$ des coûts liés à I&C engagés au Royaume-Uni et des nouveaux contrats internationaux; ces facteurs ayant été contrebalancés en partie par
- l'incidence favorable des fluctuations des monnaies étrangères à hauteur de 0,6 M\$.

Le secteur É.-U. et APAC a vu les coûts directs diminuer de 22,5 M\$, ce qui est cohérent avec la variation des produits des activités ordinaires et a été contrebalancé en partie par la hausse des coûts au titre des services additionnels auprès des nouveaux clients et des clients existants.

La **marge brute avant amortissement** a progressé de 0,1 point de pourcentage en conséquence directe des facteurs susmentionnés pour se fixer à 40,7 % du total des produits des activités ordinaires à la fin du semestre terminé le 30 juin 2011. La baisse se détaille comme suit :

- La marge brute avant amortissement du secteur Canada s'est établie à 43,4 % du total des produits des activités ordinaires, contre 41,4 %. La progression de 2,0 points de pourcentage est attribuable à la baisse des coûts unitaires en raison de l'amélioration de l'éventail de produits composant les primes et de la hausse des ristournes;
- La marge brute avant amortissement du secteur EMOA s'est établie à 31,4 % du total des produits des activités ordinaires, contre 33,3 %. La variation s'explique essentiellement par l'incidence défavorable de 1,9 point de pourcentage qu'a eue le jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA pour le semestre terminé le 30 juin 2011;
- La marge brute avant amortissement du secteur É.-U. et APAC s'est établie à 41,0 % du total des produits des activités ordinaires, contre 44,1 %. La variation s'explique essentiellement par le changement global de la composition des produits des activités ordinaires de même que par l'incidence défavorable des fluctuations de change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 277,5 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2011, contre 288,7 M\$ pour la période correspondante de 2010, soit une diminution de 11,2 M\$ ou de 3,9 %.

En raison de la transition vers une structure régionale, des charges de restructuration et autres coûts de réorganisation totalisant 9,1 M\$ et 2,4 M\$, respectivement, ont été comptabilisés pour le semestre terminé le 30 juin 2011. Ces coûts sont présentés ci-après par secteur :

- Le secteur Canada a engagé des charges de restructuration de 3,4 M\$ au titre d'indemnités de fin de contrat de travail;
- Le secteur EMOA a engagé des charges de restructuration de 3,8 M\$, dont une tranche de 1,5 M\$ au titre d'indemnités de fin de contrat de travail et une tranche de 2,3 M\$ au titre d'un contrat de location déficitaire. D'autres coûts de réorganisation de 0,5 M\$ ont également été engagés;

- Le secteur É.-U. et APAC a engagé des charges de restructuration de 1,9 M\$ au titre d'indemnités de fin de contrat de travail ainsi que des coûts de sortie de 1,9 M\$ découlant de la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa. Les charges de restructuration et autres coûts de réorganisation engagés lors des premier et deuxième trimestres de 2011 dans le secteur É.-U. et APAC ont totalisé 3,3 M\$ et 0,5 M\$, respectivement.

Compte non tenu des charges de restructuration et autres coûts de réorganisation engagés au cours du semestre terminé le 30 juin 2011, les charges opérationnelles ont diminué de 22,7 M\$ ou de 7,9 %. Cette variation est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 4,8 M\$ au Canada découlant essentiellement du calendrier des initiatives de publicité et de promotion, ainsi que des honoraires et des frais d'administration;
- une diminution de 9,0 M\$ dans le secteur EMOA, y compris une incidence de change de 0,7 M\$ liée à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La variation opérationnelle de 8,3 M\$ s'explique essentiellement par l'économie des frais de lancement de 18,5 M\$ engagés au cours du semestre terminé le 30 juin 2010 à l'égard de Nectar Italia, contrebalancée en partie par la hausse des coûts d'environ 7,6 M\$ découlant de l'expansion d'I&C et de l'intensification des activités de Nectar Italia, les coûts de 0,8 M\$ liés à l'introduction progressive des dépenses en regard de la marque Nectar, ainsi que les coûts de 1,3 M\$ liés à l'introduction d'un nouveau partenaire d'accumulation, British Gas;
- une diminution de 19,2 M\$ dans le secteur É.-U. et APAC, y compris l'incidence de 2,7 M\$ des fluctuations de change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La variation restante de 16,5 M\$ s'explique par des coûts de migration de 5,6 M\$ engagés à la période correspondante de 2010 afin d'effectuer la séparation de l'ancienne société mère de Carlson Marketing, par des économies de 5,9 M\$ réalisées au cours de la période écoulée par suite de la séparation de l'ancienne société mère et par la baisse de 6,2 M\$ de la charge de rémunération et des frais d'impartition en raison du changement de la composition des produits des activités ordinaires. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par les frais de développement engagés au cours de la période écoulée;
- une augmentation de 0,7 M\$ des charges du siège social, principalement attribuable à l'accroissement de la charge de rémunération en raison de la hausse de l'effectif découlant de la croissance de la Société, aux activités d'expansion des affaires et à la hausse de la charge de rémunération fondée sur des actions en raison de l'intégration des employés de Carlson Marketing au régime d'intéressement à long terme de la Société. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la baisse des honoraires de consultation.

L'**amortissement** s'est élevé à 15,9 M\$ et à 14,8 M\$, respectivement, pour les semestres terminés les 30 juin 2011 et 2010.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie** s'est établie à 46,2 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2011, contre 46,8 M\$ pour la période correspondante de 2010.

Le **résultat opérationnel**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précitée, s'est élevé à 135,1 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2011, contre 92,7 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2010, en hausse de 42,4 M\$ ou de 45,8 %. Le résultat opérationnel s'est ressenti de la comptabilisation d'une charge de 3,8 M\$ découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Les **frais financiers nets** du semestre terminé le 30 juin 2011 sont composés de produits d'intérêts de 7,2 M\$ gagnés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme en dépôt et les placements à long terme dans des obligations; contrebalancés par des intérêts sur la dette à long terme de 27,7 M\$, y compris des coûts de transaction différés de 1,5 M\$ radiés en raison du



refinancement des facilités de crédit, par une perte de 2,2 M\$ liée à l'ajustement de juste valeur des bons de souscription d'Air Canada et par d'autres charges d'intérêts de 2,0 M\$ au titre de la comptabilisation d'intérêts à payer en raison du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Le **résultat net** tient compte d'impôts sur le résultat courants de 17,4 M\$, d'une charge de 5,8 M\$ découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA et de la quote-part du résultat net de PLM de 6,5 M\$, y compris un profit de juste valeur de 3,3 M\$ survenu à la suite de l'augmentation progressive de la quote-part dans PLM en raison de la deuxième tranche de l'investissement, ainsi que la part du résultat pour la période de mars à juin 2011. Ce niveau de participation au résultat n'est pas représentatif des résultats trimestriels prévus dans l'avenir.

Les impôts sur le résultat courants sont essentiellement attribuables à l'impôt sur le résultat à payer à l'égard de nos activités au Canada. Comme c'était le cas pour l'exercice précédent, les recouvrements d'impôt sur le résultat différés, qui ont trait pour l'essentiel à notre structure d'impôt internationale et à nos établissements à l'étranger, n'ont pas été comptabilisés et sont inférieurs à ce qu'ils auraient été si nous n'avions pas comptabilisé l'avantage fiscal découlant des pertes liées au démarrage et des pertes fiscales opérationnelles subies en Italie et aux États-Unis, respectivement. En conséquence, la charge d'impôt sur le résultat différé, qui est principalement liée au Canada et au Royaume-Uni, n'est pas compensée par des recouvrements d'impôt sur le résultat disponibles pour nos établissements à l'étranger dans l'avenir, ce qui fausse le taux d'impôt effectif et le rend non pertinent aux fins d'information et de comparaison.

Le **BAIIA ajusté** du semestre terminé le 30 juin 2011 s'est chiffré à 149,1 M\$, ou 13,9 % (en pourcentage de la facturation brute), et tenait compte de l'effet défavorable de 1,1 M\$ sur le coût moyen des primes par UFGA résultant de l'incidence du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. Le BAIIA ajusté du semestre terminé le 30 juin 2010 s'est chiffré à 144,6 M\$, ou 13,5 % (en pourcentage de la facturation brute). Le BAIIA ajusté de la période tient compte de l'effet d'une charge nette de 4,9 M\$ imputée au résultat de la période par suite du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. Le BAIIA ajusté ne tient pas compte de la quote-part du résultat net de PLM.

Le **résultat net ajusté** a totalisé 85,7 M\$ ou 8,0 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le semestre terminé le 30 juin 2011, contre 108,1 M\$ ou 10,1 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le semestre terminé le 30 juin 2010. Le résultat net ajusté de la période tenait aussi compte de l'effet d'une charge nette de 6,9 M\$ imputée au résultat par suite du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA et de la quote-part de 6,5 M\$ du résultat net de PLM. Les répercussions sur le taux d'impôt effectif sont décrites sous la rubrique **Résultat net**.

Le **BAIIA ajusté** consolidé et le **résultat net ajusté** consolidé du semestre terminé le 30 juin 2011 ont été avantagés par le reclassement, à hauteur de 17,4 M\$, aux produits différés décrits sous **Facturation brute** et **Autres éléments de facturation brute**. Une tranche de 17,0 M\$ de ce montant est liée au secteur É.-U. et APAC et une tranche de 0,4 M\$ est liée au secteur EMOA.

Les **flux de trésorerie disponibles** du semestre terminé le 30 juin 2011 se sont chiffrés à 4,8 M\$, contre (54,4) M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2010, par suite surtout des facteurs suivants :

- une augmentation de 57,9 M\$ de la trésorerie provenant des activités opérationnelles en raison de l'amélioration, à hauteur de 68,0 M\$, des éléments de fonds de roulement provenant des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des charges à payer, attribuable surtout au calendrier et, dans une moindre mesure, à un accent accru sur la gestion du fonds de roulement. La facturation brute s'est accrue de 14,0 M\$, compte non tenu du reclassement hors trésorerie de 17,4 M\$ lié à Carlson Marketing comptabilisé pour la période correspondante de l'exercice précédent. Pour la même période, la Société a constaté une amélioration des charges opérationnelles de 11,8 M\$ et des impôts en trésorerie de 19,6 M\$ en raison du calendrier des acomptes provisionnels. Ces facteurs ont été contrebalancés par la hausse de 45,4 M\$ du coût

des primes et des coûts directs, qui s'explique en grande partie par l'intensification des échanges dans tous les programmes de fidélisation, par la baisse des intérêts reçus en raison de l'absence du prêt syndiqué à Air Canada pour la période écoulée et par la hausse des intérêts payés en raison du calendrier des paiements sur la dette à long terme;

- une augmentation de 0,7 M\$ des dividendes sur les actions privilégiées en raison du calendrier d'émission d'actions en 2010 et une augmentation de 0,2 M\$ des dividendes sur les actions ordinaires en raison de la hausse du dividende par action, qui est passé de 0,125 \$ à 0,15 \$ au deuxième trimestre de 2011, compensées en partie par la diminution du nombre d'actions ordinaires en circulation attribuable aux actions qui ont été achetées et annulées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société;
- une baisse de quelque 2,1 M\$ des dépenses en immobilisations pour le semestre terminé le 30 juin 2011 par rapport au semestre terminé le 30 juin 2010.

Le *BAIIA ajusté*, le *résultat net ajusté* et les *flux de trésorerie disponibles* ne sont pas des mesures conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique *INDICATEURS DE RENDEMENT* pour un complément d'information.

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

La présente section fournit des informations sur les résultats des huit derniers trimestres écoulés, dont le tout dernier s'est terminé le 30 juin 2011.

	2011 <sup>(a)</sup>		2010 <sup>(a)</sup>				2009 <sup>(a)</sup>	
	T2	T1	T4	T3	T2 <sup>(g)</sup>	T1 <sup>(g)</sup>	T4 <sup>(g)</sup>	T3 <sup>(g)</sup>
			\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Facturation brute</b>	<b>542 418</b>	<b>527 880</b>	<b>593 617</b>	<b>520 455</b>	<b>555 734 <sup>(c)</sup></b>	<b>517 947</b>	<b>386 698</b>	<b>355 349</b>
Facturation brute au titre de la vente des UFGA	388 203	362 739	394 698	360 062	364 722	338 269	363 048	335 882
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>507 602</b>	<b>546 208</b>	<b>618 579</b>	<b>461 512</b>	<b>467 885</b>	<b>508 259</b>	<b>424 852</b>	<b>322 648</b>
Coût des primes et coûts directs	(297 737) <sup>(d)</sup>	(327 616) <sup>(e)</sup>	(392 348) <sup>(f)</sup>	(322 938) <sup>(g)</sup>	(274 256)	(305 740)	(279 698)	(190 346)
Marge brute avant amortissement <sup>(h)</sup>	209 865 <sup>(d)</sup>	218 592 <sup>(e)</sup>	226 231 <sup>(f)</sup>	138 574 <sup>(g)</sup>	193 629	202 519	145 154	132 302
Charges opérationnelles	(139 484)	(137 981)	(146 606)	(107 297) <sup>(g)(p)</sup>	(142 101)	(146 589)	(75 239)	(65 409)
Amortissement	(8 096)	(7 820)	(10 258)	(7 403)	(7 166)	(7 627)	(4 722)	(4 494)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	62 285 <sup>(d)</sup>	72 791 <sup>(e)</sup>	69 367 <sup>(f)</sup>	23 874 <sup>(g)(p)</sup>	44 362	48 303	65 193	62 399
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie	(22 893)	(23 329)	(20 300)	(23 228)	(23 812)	(22 968)	(19 967)	(20 079)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>39 392 <sup>(d)</sup></b>	<b>49 462 <sup>(e)</sup></b>	<b>49 067 <sup>(f)</sup></b>	<b>646 <sup>(g)(p)</sup></b>	<b>20 550</b>	<b>25 335</b>	<b>45 226</b>	<b>42 320</b>
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société	15 095 <sup>(d)(i)</sup>	25 428 <sup>(d)(i)</sup>	(3 186) <sup>(f)(i)</sup>	(11 546) <sup>(g)(i)(p)</sup>	11 236	18 419	20 545	18 756
BAlIA ajusté <sup>(j)</sup>	76 854 <sup>(d)(n)</sup>	72 553 <sup>(e)(m)</sup>	85 473 <sup>(f)(k)</sup>	56 797 <sup>(g)(l)(p)</sup>	89 528 <sup>(c)</sup>	55 836	69 553	76 706
<b>Résultat net ajusté <sup>(j)</sup></b>	<b>41 553 <sup>(d)(i)(n)</sup></b>	<b>44 020 <sup>(e)(i)(m)</sup></b>	<b>16 624 <sup>(f)(i)(k)</sup></b>	<b>39 272 <sup>(g)(i)(l)(p)</sup></b>	<b>65 210 <sup>(c)</sup></b>	<b>41 303</b>	<b>40 319</b>	<b>45 405</b>
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société	15 095 <sup>(d)(i)</sup>	25 428 <sup>(e)(i)</sup>	(3 186) <sup>(f)(i)</sup>	(11 546) <sup>(g)(i)(p)</sup>	11 236	18 419	20 545	18 756
Résultat par action ordinaire <sup>(o)</sup>	0,07 <sup>(d)(i)</sup>	0,12 <sup>(e)(i)</sup>	(0,03) <sup>(f)(i)</sup>	(0,07) <sup>(g)(i)(p)</sup>	0,04	0,08	0,10	0,09
Flux de trésorerie disponibles <sup>(j)</sup>	51 800	(46 966)	55 319	112 707	11 664	(66 039)	79 168	44 014

(a) Information présentée conformément aux IFRS.

(b) Information présentée conformément aux anciens PCGR du Canada.

(c) Réflète l'incidence positive d'un ajustement de 17,4 M\$, provenant du reclassement des produits différés antérieurement présentés dans les dépôts clients.

(d) Réflète l'incidence d'une charge aux coûts des primes de 2,0 M\$ (1,2 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(e) Réflète l'incidence d'une charge aux coûts des primes de 1,8 M\$ (1,2 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(f) Réflète l'incidence d'une charge aux coûts des primes de 3,6 M\$ (2,2 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(g) Réflète l'incidence d'une charge nette aux résultats de 52,9 M\$ (33,3 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(h) De ce montant, 58,5 M\$ (36,8 M€) (incluant 1,8 M\$ (1,1 M€) et 5,4 M\$ (3,4 M€) au titre du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010, respectivement, et 53,1 M\$ (33,4 M€) au titre des exercices de 2002 à 2009) a été comptabilisé dans le coût des primes et 1,6 M\$ (1,0 M€) dans les charges opérationnelles. Les charges opérationnelles ont également été réduites d'un montant de 7,2 M\$ (4,5 M€) découlant du renversement d'une provision sur primes payables à certains employés dans l'éventualité d'un dénouement favorable du litige relatif à la TVA.

(i) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(j) Réflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts de 9,2 M\$ (5,8 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. De ce montant, 6,4 M\$ (4,0 M€), 0,8 M\$ (0,5 M€), 1,0 M\$ (0,6 M€) et 1,0 M\$ (0,7 M€) ont été comptabilisés respectivement dans les trimestres se terminant le 30 septembre 2010, le 31 décembre 2010, le 31 mars 2011 et le 30 juin 2011.

(k) Une mesure non conforme aux PCGR.

(l) La variation des frais d'échange futurs du trimestre terminée le 31 décembre 2010 reflète l'incidence favorable totalisant 1,1 M\$ (0,7 M€) découlant d'un volume d'échanges élevé au cours du quatrième trimestre attribuable au caractère saisonnier du programme Nectar, en partie compensé par un coût moyen des primes élevé résultant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(m) Le coût moyen des primes par UFGA pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010 inclut l'incidence défavorable du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA totalisant 0,4 M\$ (0,3 M€).

(n) Le coût moyen des primes par UFGA pour le trimestre terminé le 31 mars 2011 inclut l'incidence défavorable du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA totalisant 0,4 M\$ (0,2 M€).

(o) Le coût moyen des primes par UFGA pour le trimestre terminé le 30 juin 2011 inclut l'incidence défavorable du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA totalisant 0,7 M\$ (0,5 M€).

(p) Déduction faite des dividendes payés sur les actions privilégiées en 2010 et 2011.

(q) Les charges opérationnelles ont été réduites d'un montant totalisant 30,1 M\$ (19,0 M€) découlant du renversement de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de LMG faisant suite au jugement défavorable rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(r) Les chiffres ne tiennent pas compte de l'incidence du jugement défavorable de la CEJ concernant le litige relative à la TVA.



## STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Groupe Aeroplan génère des flux de trésorerie suffisants à l'interne pour financer ses dividendes en trésorerie et ses dépenses en immobilisations ainsi que pour s'acquitter du service de la dette. De l'avis de la direction, les flux de trésorerie générés à l'interne par Groupe Aeroplan, conjugués à sa capacité d'accéder aux montants inutilisés de ses facilités de crédit et à des capitaux extérieurs, sont suffisants pour financer ses besoins de liquidités dans un avenir prévisible et conserver des liquidités, comme il en est question sous la rubrique *SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT*. Les dividendes devraient demeurer financés à partir des flux de trésorerie générés à l'interne.

## SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 30 juin 2011, Groupe Aeroplan disposait de 192,9 M\$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, de 14,7 M\$ en liquidités soumises à restrictions, de 6,6 M\$ en placements à court terme et de 305,1 M\$ en placements à long terme, pour un total de 519,3 M\$. De ce total, environ 10,5 M\$ représentent des acceptations bancaires et des dépôts à terme échéant à des dates diverses jusqu'en août 2011, et 305,1 M\$ représentent des placements à long terme principalement en obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux échéant à des dates diverses entre septembre 2012 et juin 2020. Ces placements à long terme comprennent une réserve au titre des échanges de milles Aéroplan décrite sous la rubrique *Réserve au titre des échanges*. Aucune tranche de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restriction et des placements à long terme de Groupe Aeroplan n'est investie dans du papier commercial adossé à des actifs.

Le tableau suivant donne un aperçu des flux de trésorerie de Groupe Aeroplan pour les périodes indiquées :

(en milliers)	Trimestres terminés les		Semestres terminés les	
	30 juin		30 juin	
	2011	2010	2011	2010
	\$	\$	\$	\$
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	<b>295 336</b>	<b>551 588</b>	<b>538 580</b>	<b>609 848</b>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	91 155	48 141	76 314	18 410
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(19 455)	(9 336)	(164 024)	(29 850)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(173 073)	(51 197)	(256 973)	(52 631)
Écart de conversion lié à la trésorerie	(1 028)	1 935	(962)	(4 646)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>192 935</b>	<b>541 131</b>	<b>192 935</b>	<b>541 131</b>

## ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les flux de trésorerie opérationnels proviennent principalement de la facturation brute, déduction faite de la trésorerie requise pour la prestation des primes à l'échange d'unités de fidélisation GA et à la fourniture de services de commercialisation de programmes de fidélisation, des charges opérationnelles et des charges d'intérêts.

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles se sont respectivement établis à 91,2 M\$ et à 76,3 M\$ pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2011, contre 48,1 M\$ et 18,4 M\$ pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2010. Cette variation favorable s'explique essentiellement par l'amélioration des sources de fonds de roulement pour chaque période, contrebalancée en partie par l'intensification des échanges au titre des programmes de fidélisation. L'amélioration des sources de fonds de roulement s'explique en partie par calendrier, ainsi que par l'accent accru sur la gestion des recouvrements et des paiements à des modalités commerciales. De plus, pour le trimestre terminé le 30 juin 2011, les intérêts reçus ont diminué par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison de l'absence du prêt syndiqué à Air Canada pour la période écoulée. Pour le semestre terminé le 30 juin 2011, l'augmentation de la facturation brute par rapport à la période précédente, compte non tenu de l'ajustement favorable de 17,4 M\$, la baisse des charges opérationnelles et le recul des impôts en trésorerie expliquent le reste de la variation. Voir la rubrique *Flux de trésorerie disponibles* pour le détail des variations des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Le jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA n'a pas encore eu d'incidence sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, les montants n'ayant pas encore été réglés. Cela ne se produira que lorsque la Cour suprême du Royaume-Uni aura rendu une décision à partir des indications données par la CEJ et que le processus de règlement aura été convenu avec HMRC, ce qui devrait se produire au début de 2012.

Aux termes de la convention de fidéicomis conclue au moment de l'acquisition, l'encaisse de 42,0 M\$ (27,1 M£) détenue en fidéicomis sera libérée en faveur de la Société lorsque le jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA aura été ratifié par la Cour suprême du Royaume-Uni.

Selon les soldes cumulés au 30 juin 2011, le règlement devrait donner lieu à une sortie nette de fonds de 31,4 M\$ (20,3 M£), en tenant compte des intérêts courus sur l'encaisse détenue en fidéicomis de 1,3 M\$ (0,8 M£) en date des présentes.

## **ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

Les activités d'investissement pour le semestre terminé le 30 juin 2011 ont été influencées par le placement additionnel dans PLM, qui a totalisé 11,8 M\$.

Les investissements à court terme ont respectivement totalisé 6,2 M\$ et 6,7 M\$ pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2011. Les investissements à long terme ont respectivement totalisé 3,6 M\$ et 129,6 M\$ pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2011.

Les dépenses en immobilisations pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2011 se sont chiffrées à 9,6 M\$ et à 16,0 M\$, respectivement. Les dépenses en immobilisations prévues pour l'exercice 2011, qui sont essentiellement associées à des programmes de développement de logiciels, devraient atteindre environ 55,0 M\$ pour l'exercice.

## **ACTIVITÉS DE FINANCEMENT**

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2011, des flux de trésorerie de 173,1 M\$ et de 257,0 M\$ ont été affectés aux activités de financement, respectivement.

Pour le semestre terminé le 30 juin 2011, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement découlent principalement du paiement de dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées d'un montant de 55,5 M\$ et du rachat d'actions ordinaires d'un montant de 100,4 M\$ décrit sous la rubrique *CAPITAL SOCIAL*. De plus, un montant de 100,0 M\$ a été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable le 6 mai 2011 afin de rembourser la totalité de l'encours au titre de la facilité de crédit à terme. Les fonds prélevés sur la facilité de crédit renouvelable ont ultérieurement été remboursés au moyen des fonds en caisse. Un montant de 1,0 M\$ a été engagé au cours de la période au titre de coûts de transaction liés au refinancement des facilités de crédit de la Société.

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration de Groupe Aeroplan et le versement de dividendes est fonction, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« LCSA ») au titre de la déclaration de dividendes et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir. Les actions privilégiées donnent droit à un dividende annuel cumulatif de 6,5 %, soit 0,40625 \$ l'action privilégiée par trimestre.

## SITUATION DE TRÉSORERIE

Groupe Aeroplan prévoit que les besoins en capital de 170,2 M\$ pour l'exercice 2011, soit 115,2 M\$ pour les dividendes en trésorerie prévus en faveur de ses actionnaires ordinaires et privilégiés et environ 55,0 M\$ pour les dépenses en immobilisations, seront financés par les flux de trésorerie opérationnels, par l'encaisse disponible en dépôt et par des prélèvements sur la *réserve au titre des échanges*, s'il y a lieu (c.-à-d. dans les périodes au cours desquelles les échanges affichent une activité exceptionnellement élevée) et par les montants inutilisés aux termes des facilités de crédit, au besoin.

La direction est d'avis qu'elle sera en mesure de refinancer les billets garantis de premier rang, série 1 d'un montant de 200,0 M\$ venant à échéance en avril 2012 en ayant recours aux marchés du crédit ou à la facilité de crédit renouvelable.

## RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES

Aéroplan maintient la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada (la « réserve ») qui, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit de la Société, peut servir à compléter les flux de trésorerie opérationnels afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Le 25 mai 2011, à la suggestion de la direction, le conseil d'administration de la Société a approuvé une réduction de la réserve, laquelle a été ramenée de 400,0 M\$ à 300,0 M\$. Jusqu'à maintenant, Aéroplan n'a pas puisé dans la réserve. Au 30 juin 2011, la réserve s'élevait à 300,0 M\$ et était classée dans les placements à long terme.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent des politiques que la direction a établies et qu'elle revoit périodiquement. Au 30 juin 2011, la réserve était investie dans des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux.

Selon la direction, la réserve est suffisante pour régler les frais d'échange, y compris ceux qui seraient engagés dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, à mesure qu'ils deviendront exigibles dans le cours normal des activités. La direction évalue régulièrement le caractère suffisant de la réserve et est susceptible d'en ajuster le niveau en fonction du résultat de ces évaluations.

Au 30 juin 2011, la réserve ainsi que les autres actifs détenus au titre d'une clause contractuelle avec un important partenaire d'accumulation représentaient 33,3 % du passif consolidé relatif aux frais d'échange futurs.

Les produits différés figurant à l'état de la situation financière représentent le cumul des unités de fidélisation GA non échangées, évaluées à leur prix de vente moyen pondéré, et des désistements non comptabilisés. Le montant consolidé estimé du passif relatif aux frais d'échange futurs de ces UFGA, calculé selon le coût moyen actuel des primes par UFGA échangée, s'élève à environ 1 307,0 M\$.

## FACILITÉS DE CRÉDIT ET DETTE À LONG TERME

Le 6 mai 2011, Groupe Aeroplan a procédé à une modification de ses facilités de crédit existantes auprès de son consortium de prêteurs, ce qui a donné lieu au règlement des anciennes facilités de crédit et à de nouveaux emprunts en vertu de la nouvelle facilité de crédit. Au 30 juin 2011, un montant de 300,0 M\$ demeurait autorisé et disponible aux termes de la facilité de crédit renouvelable.

Le tableau suivant présente un résumé de la facilité de crédit renouvelable autorisée et des billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 de Groupe Aeroplan ainsi que de l'encours de ceux-ci :

	Montant autorisé au 30 juin 2011	Montant prélevé au 30 juin 2011	Montant prélevé au 31 décembre 2010
	\$	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable <sup>a)</sup>	300 000	-	-
Facilité de crédit à terme <sup>b)</sup>	-	-	100 000
Billets garantis de premier rang, série 1 <sup>c)</sup>	S. O.	200 000	200 000
Billets garantis de premier rang, série 2 <sup>d)</sup>	S. O.	150 000	150 000
Billets garantis de premier rang, série 3 <sup>e)</sup>	S. O.	200 000	200 000
Intérêts payés d'avance <sup>f)</sup>	S. O.	-	(259)
Fraction non amortie des coûts de transaction <sup>f)</sup>	S. O.	(4 125)	(5 838)
		545 875	643 903
Moins : la partie à court terme <sup>c)</sup>		200 000	-
<b>Total</b>		<b>345 875</b>	<b>643 903</b>

a) La facilité renouvelable vient à échéance le 23 avril 2014 ou plus tôt, sans pénalité, si Groupe Aeroplan le souhaite. Selon les notations de la Société, cette facilité porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien majoré d'une marge allant de 0,75 % à 2,00 % et le taux des acceptations bancaires ou le TIOL majoré d'une marge allant de 1,75 % à 3,00 %.

Lettres de crédit : Groupe Aeroplan a émis des lettres de crédit irrévocables pour un montant de 14,0 M\$. Ce montant vient réduire le montant inutilisé de la facilité de crédit renouvelable.

b) Le 6 mai 2011, la totalité de l'encours de la facilité de crédit à terme a été remboursée au moyen de fonds prélevés sur la facilité de crédit renouvelable, et la facilité de crédit à terme a par la suite été résiliée.

c) Les billets garantis de premier rang, série 1, portent intérêt au taux de 9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 23 avril et le 23 octobre de chaque année à compter du 23 octobre 2009, et ils échoient le 23 avril 2012.

d) Les billets garantis de premier rang, série 2, portent intérêt au taux de 7,9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 2 mars et le 2 septembre de chaque année à compter du 2 mars 2010, et ils échoient le 2 septembre 2014.

e) Les billets garantis de premier rang, série 3, portent intérêt au taux de 6,95 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 26 janvier et le 26 juillet de chaque année à compter du 26 juillet 2010, et ils échoient le 26 janvier 2017.

f) La dette à long terme est inscrite déduction faite des intérêts payés d'avance et de la fraction non amortie des coûts de transaction.

Les billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 sont garantis par certains engagements, biens et actifs actuels et futurs de la Société et de certaines de ses filiales, ils ont égalité de rang, y compris à l'égard des intérêts sur les titres, avec les titres d'emprunt non subordonnés actuels et futurs de la Société, et ils sont soumis au respect de certaines obligations de faire et de ne pas faire.

La disponibilité continue des facilités de crédit est sous réserve du respect, par Groupe Aeroplan, de certaines clauses restrictives relatives au ratio de levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que de certaines obligations de faire et de ne pas faire, notamment le fait de plafonner les distributions versées sous forme de dividendes ou de remboursement de capital au cours d'un exercice donné, comme le prescrivent les ententes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente les ratios financiers calculés pour les douze derniers mois :

Ratio	Résultat	Critère
Levier financier	1,94	≤ 2,75
Service de la dette <sup>a)</sup>	0,11	≤ 2,00
Couverture des intérêts	6,10	≥ 3,00

a) Ce ratio tient compte de la dette nette de Groupe Aeroplan, soit la dette à long terme moins la trésorerie, les liquidités soumises à restrictions, les placements à court terme et les placements à long terme.

## INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

### *Milles Air Canada émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002*

Aux termes du CPSC, Air Canada est responsable des frais d'échange contre des primes-voyages d'un maximum de 112,4 milliards de milles Air Canada accumulés par les membres avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Les 112,4 milliards de milles Air Canada ont maintenant été échangés; Groupe Aeroplan est donc tenu d'honorer toute obligation découlant de l'échange des milles Air Canada.

Le montant maximal des frais d'échange éventuels pour honorer cette obligation, si le nombre total estimatif de 5,2 milliards de milles Air Canada ayant fait l'objet d'un désistement et encore valides étaient échangés, se chiffrerait à 47,7 M\$ au 30 juin 2011 et serait imputé au coût des primes lorsque les frais sont engagés, à mesure que les milles Air Canada sont échangés.

Conformément à la politique d'Aéroplan concernant l'expiration des milles, tous les milles Air Canada non échangés expireront automatiquement le 31 décembre 2013.

### *Unités de fidélisation GA émises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002*

De plus, Groupe Aeroplan pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des unités de fidélisation GA encore valides, émises après le 31 décembre 2001 et comptabilisées à titre de désistements pour lesquelles les produits au titre des désistements ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant maximal des frais d'échange éventuels au titre de ces unités de fidélisation GA est estimé à 1 091,3 M\$ au 30 juin 2011.

Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été évalués en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction estime que, sur une base consolidée, une variation de 1 % du taux de désistement aurait une incidence globale de 87,2 M\$ sur les produits des activités ordinaires et le résultat avant impôt de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 80,1 M\$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 7,1 M\$, au semestre considéré.

## PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES

### PROVISIONS

#### *Litige concernant la TVA*

	Provision pour la TVA	\$
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>		-
Dotation à la provision au cours de la période		136 572
Provision utilisée au cours de la période		-
Provision reprise au cours de la période		-
Écart de conversion		(3 567)
		<hr/>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>		<b>133 005</b>
Dotation à la provision au cours de la période		5 767
Provision utilisée au cours de la période		-
Provision reprise au cours de la période		-
Écart de conversion		(289)
		<hr/>
<b>Solde au 30 juin 2011</b>		<b>138 483</b>

LMG est partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliquée au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible. LMG a payé un montant évalué à 13,8 M£ (27,1 M\$).

LMG a interjeté appel devant le VAT and Duties Tribunal, qui s'est prononcé en sa faveur. HMRC a ensuite fait appel devant la Haute Cour qui s'est prononcée en faveur de HMRC. LMG a, à son tour, porté la décision de la Haute Cour en appel devant la Cour d'appel, qui a rendu le 5 octobre 2007 un jugement favorable à LMG, exigeant le remboursement du montant évalué et confirmant l'admissibilité de LMG à la déduction des crédits de taxe sur les intrants à l'avenir. Par conséquent, un montant à recevoir de 13,8 M£ (27,1 M\$) a été comptabilisé au 31 décembre 2007 et recouvré par la suite en janvier 2008.

HMRC en a appelé de la décision de la Cour d'appel devant la Chambre des lords, qui a donné droit d'en référer à la Cour de justice de l'Union européenne (« CEJ »). La cause a été entendue le 21 janvier 2010. Le 7 octobre 2010, la CEJ a prononcé un jugement contre LMG et en faveur de HMRC. L'affaire sera portée devant la Cour suprême du Royaume-Uni, dont la décision sera fondée sur les indications de la CEJ.



En raison de la nature définitive et sans appel du jugement de la CEJ, la Société a comptabilisé un montant de 138,5 M\$ (89,4 M£) dans les provisions au 30 juin 2011 au titre des crédits de taxes sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés par le passé et jusqu'à maintenant, et aux intérêts et pénalités. Un montant de 63,8 M\$ (41,2 M£) correspondant aux montants pouvant être recouverts aux termes des ententes contractuelles conclues avec certains partenaires d'échange a aussi été comptabilisé dans les comptes débiteurs.

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2011, des sommes respectives de 2,0 M\$ (1,2 M£) et de 1,0 M\$ (0,7 M£) ont été comptabilisées dans le coût des primes et les charges d'intérêts. Pour le semestre terminé le 30 juin 2011, des sommes respectives de 3,8 M\$ (2,4 M£) et de 2,0 M\$ (1,3 M£) ont été comptabilisées dans le coût des primes et les charges d'intérêts.

À l'heure actuelle, cette provision correspond aux meilleures estimations de la direction. La CEJ a prévu un allègement éventuel visant à atténuer une partie de l'augmentation des coûts découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA qui devrait faire l'objet de plus amples discussions avec HMRC. Étant donné que l'affaire sera référée à la Cour suprême du Royaume-Uni, qui rendra une décision à partir des indications données par la CEJ, et qu'il sera nécessaire de poursuivre les discussions avec HMRC, la direction n'a pas considéré ni comptabilisé d'incidence favorable relative à cet aspect du jugement de la CEJ.

Le jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA n'a pas encore eu d'incidence sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, les montants n'ayant pas encore été réglés. Cela ne se produira que lorsque la Cour suprême du Royaume-Uni aura rendu une décision à partir des indications données par la CEJ et que le processus de règlement aura été convenu avec HMRC, ce qui devrait se produire au début de 2012.

## **PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES**

Groupe Aeroplan a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs ou ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront fournis. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Dans des circonstances limitées, Groupe Aeroplan peut fournir des garanties et/ou des indemnités à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 30 juin 2011, l'exposition maximale de Groupe Aeroplan aux termes de telles garanties avait été estimée à 151,0 M\$. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes de garantie et d'indemnisation.

Le 2 juillet 2009, une requête en autorisation d'exercer un recours collectif et pour être désigné représentant a été déposée contre Groupe Aeroplan à la Cour supérieure du Québec. Aucun recours collectif n'a encore été déposé. Cette requête est la première étape procédurale avant qu'un tel recours puisse être présenté. Les requérants demandent au tribunal la permission d'intenter une poursuite contre Aéroplan au nom des membres du programme au Canada afin d'obtenir la remise en vigueur des milles expirés, le remboursement des sommes déjà dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 \$ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe, relativement aux changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006.

La motion a été entendue les 9 et 10 mai 2011. Une décision est attendue dans les six mois suivant la date de l'audience.

À l'heure actuelle, étant donné que les requérants n'ont pas encore obtenu la permission du tribunal de déposer un recours collectif et que l'issue de ce recours, s'il est autorisé par la cour, ne peut être déterminée, aucune provision à cet effet n'est présentée dans ces états financiers.

De temps à autre, Groupe Aeroplan est partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de l'activité. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats opérationnels de Groupe Aeroplan.

---

## **TRANSACTIONS AVEC AIR CANADA**

Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés, lesquels sont décrits dans la notice annuelle de Groupe Aeroplan datée du 22 mars 2011.

Air Canada est l'un des plus importants partenaires d'accumulation de Groupe Aeroplan, ayant représenté 13 % et 13 % de la facturation brute pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2011, contre 11 % et 12 % pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2010. Selon le CPSC, l'engagement annuel d'Air Canada, qui est établi en fonction de 85 % de la moyenne totale des milles Aéroplan réellement émis pour les vols d'Air Canada ou les produits et services d'un transporteur aérien membre du groupe d'Air Canada dans les trois années civiles précédentes, est estimé pour 2011 à 215,3 M\$. Air Canada, en association avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange de Groupe Aeroplan. Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2011, 44 % et 46 % du coût total des primes inscrites et des coûts directs ont été payés à Air Canada, contre 41 % et 45 % pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2010, au titre des primes achetées auprès d'Air Canada et d'autres compagnies aériennes (partenaires du réseau Star Alliance).

## **EMPLOYÉS DES CENTRES DE CONTACTS**

Dans le cadre du transfert du centre de contacts le 1<sup>er</sup> juin 2009, Aéroplan s'est engagée à reconnaître l'ancienneté des employés transférés et à prendre en charge toute obligation supplémentaire au titre du régime de retraite découlant du cumul des années de service après leur départ d'Air Canada jusqu'à leur retraite chez Aéroplan.

Par suite de la résiliation du contrat de services généraux (« CSG »), toutes les obligations figurant à ce contrat, y compris les paiements spéciaux relativement aux régimes de retraite auxquels les employés visés par le CSG ont participé, tel qu'il est décrit dans les états financiers au 31 décembre 2008, ont pris fin.

Aéroplan a jugé, après consultation d'un conseiller juridique indépendant, qu'elle n'avait pas à prendre à sa charge le passif existant au titre des régimes de retraite d'Air Canada à l'égard des employés transférés et qu'Air Canada en demeurerait responsable. Air Canada a informé Aéroplan qu'elle ne partage pas cet avis. Comme rien en ce moment ne permet de prédire l'issue du règlement de ce désaccord, aucun montant ne peut y être affecté. Par conséquent, aucune provision au titre d'un passif n'a été enregistrée aux états financiers.

## **BONS DE SOUSCRIPTION D'AIR CANADA**

Dans le cadre du prêt syndiqué à Air Canada, qui a été remboursé le 3 août 2010, Air Canada a émis aux prêteurs des bons de souscription visant l'acquisition d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie B à droit de vote variable d'Air Canada. Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,51 \$ chacun et 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ chacun, qui peuvent être exercés en tout temps et arrivent à échéance quatre ans après leur attribution.



Les bons de souscription sont présentés dans les comptes débiteurs, et toute variation de leur juste valeur est portée en résultat dans les produits financiers.

Au 30 juin 2011, la juste valeur des 2 500 000 bons de souscription totalisait 2,3 M\$, par rapport à 4,5 M\$ et à 1,1 M\$, respectivement, au 31 décembre 2010 et au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Au 30 juin 2011, les paiements futurs minimaux estimatifs aux termes des obligations contractuelles et des engagements de Groupe Aeroplan s'établissaient comme suit :

(en millions)	Total	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Obligations contractuelles</b>							
Contrats de location simple	60,6	7,0	12,9	11,8	8,5	8,3	12,1
Infrastructure technologique et autres	53,5	14,4	19,8	12,3	6,0	1,0	-
Soutien à la commercialisation et autres	70,9	5,0	19,5	19,5	17,5	9,4	-
Dette à long terme <sup>a)</sup>	793,1	21,9	334,8	25,8	175,8	13,9	220,9
Obligation d'achat aux termes du CPSC	3 680,4	129,1	417,8	417,8	417,8	417,8	1 880,1
<b>Obligations contractuelles</b>	<b>4 658,5</b>	<b>177,4</b>	<b>804,8</b>	<b>487,2</b>	<b>625,6</b>	<b>450,4</b>	<b>2 113,1</b>
<b>Engagements</b>							
Lettres de crédit et cautionnements	19,4	14,7	0,5	4,2	-	-	-
<b>Engagements</b>	<b>19,4</b>	<b>14,7</b>	<b>0,5</b>	<b>4,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des obligations contractuelles et des engagements commerciaux</b>	<b>4 677,9</b>	<b>192,1</b>	<b>805,3</b>	<b>491,4</b>	<b>625,6</b>	<b>450,4</b>	<b>2 113,1</b>

a) Comprend l'intérêt sur les billets garantis de premier rang de séries 1, 2 et 3, tel qu'il est décrit dans la discussion sur les facilités de crédit et la dette à long terme.

Les montants de soutien à la commercialisation correspondent aux obligations maximales de la Société au titre de la promotion des programmes de fidélisation qu'elle exploite.

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un partenaire d'accumulation principal, Groupe Aeroplan est tenu de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 30 juin 2011, Groupe Aeroplan respectait toutes ces clauses.

## DIVIDENDES

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires ordinaires de Groupe Aeroplan pour les semestres terminés les 30 juin 2011 et 2010 sont les suivants :

	2011		2010	
	Montant	Montant par action ordinaire <sup>a)</sup>	Montant	Montant par action ordinaire
	\$	\$	\$	\$
Mars	23 010	0,125	24 999	0,125
Juin	26 909	0,150	24 764	0,125
	49 919	0,275	49 763	0,250

a) Le 25 mai 2011, le conseil d'administration de Groupe Aeroplan a approuvé une hausse du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,125 \$ à 0,15 \$ par trimestre.

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires privilégiés de Groupe Aeroplan pour les semestres terminés les 30 juin 2011 et 2010 sont les suivants :

	2011		2010	
	Montant	Montant par action privilégiée	Montant	Montant par action privilégiée
	\$	\$	\$	\$
Mars	2 803	0,406	2 150	0,312
Juin	2 803	0,406	2 803	0,406
	5 606	0,813	4 953	0,718

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration de Groupe Aeroplan, et le versement de dividendes est fonction, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la LCSA au titre de la déclaration de dividendes, et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir.

## CAPITAL SOCIAL

### OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 11 mai 2010, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé son intention de racheter jusqu'à 5 000 000 de ses actions ordinaires émises et en circulation entre le 14 mai 2010 et le 13 mai 2011 au plus tard, dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le 11 août 2010, la Société a obtenu de la Bourse de Toronto l'approbation nécessaire pour faire passer de 5 000 000 à 19 983 631 le nombre de ses actions ordinaires qu'elle pouvait racheter dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités entre le 14 mai 2010 et le 13 mai 2011 au plus tard.

Du 14 mai au 31 décembre 2010, Groupe Aeroplan a racheté et annulé 13 022 900 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie totale de 142,5 M\$. Le capital social a été réduit de 113,9 M\$, et le solde de 28,6 M\$ a été comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 13 mai 2011, Groupe Aeroplan a racheté et annulé 6 960 731 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie totale de 90,4 M\$. Le capital social a été réduit de 61,0 M\$, et le solde de 29,4 M\$ a été comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport.

Le 12 mai 2011, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat de 18 001 792 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 16 mai 2011 au 13 mai 2012 au plus tard. Le nombre total d'actions ordinaires rachetées et annulées au cours de la période du 16 mai 2011 au 30 juin 2011 dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités renouvelée s'est élevé à 760 000, pour une contrepartie en trésorerie totale de 10,0 M\$. Le capital social a été réduit de 6,8 M\$, et le solde de 3,2 M\$ a été comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport.

Au 30 juin 2011, Groupe Aeroplan avait 179 123 523 actions ordinaires et 6 900 000 actions privilégiées émises et en circulation d'une valeur globale de 1 739,7 M\$. En outre, il y avait 4 633 970 options sur actions émises et en cours dans le cadre du régime d'intéressement à long terme de Groupe Aeroplan.

Après le 30 juin 2011, Groupe Aeroplan a racheté et annulé 551 300 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie totale de 6,9 M\$, aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

---

## RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société s'est respectivement élevé à 0,07 \$ et à 0,04 \$ pour les trimestres terminés les 30 juin 2011 et 2010, et à 0,19 \$ et 0,12 \$ pour les semestres terminés les 30 juin 2011 et 2010. Le résultat par action est calculé déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées.

---

## MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

### ADOPTION DES IFRS

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Société a adopté les IFRS. Les états financiers consolidés intermédiaires non audités au 30 juin 2011 ont été établis conformément aux exigences des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») applicables à la présentation des états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire* et IFRS 1 *Première application des Normes internationales d'information financière*. Les états financiers consolidés étaient auparavant établis selon les anciens PCGR.

Pour préparer son bilan d'ouverture en IFRS, la Société a ajusté les montants présentés antérieurement dans les états financiers préparés conformément aux anciens PCGR du Canada. La *note 20* afférente aux états financiers consolidés intermédiaires non audités de Groupe Aeroplan au 30 juin 2011 présente une explication détaillée de l'incidence de la transition des anciens PCGR du Canada aux IFRS sur la situation financière, sur les résultats financiers et sur les flux de trésorerie de Groupe Aeroplan.

## MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

Les normes nouvelles et modifiées qui suivent ont été publiées, et leur application est obligatoire pour les périodes comptables futures.

- A) La Norme internationale d'information financière 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») a été publiée en novembre 2009. Cette norme, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples prévus à IAS 39 pour les instruments d'emprunt par un nouveau modèle d'évaluation mixte ne comportant que deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres dont l'évaluation de la juste valeur a donné lieu à un ajustement, celui-ci étant comptabilisé par le biais du résultat net ou des autres éléments du résultat global. Lorsque de tels instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes, dans la mesure où ils ne représentent pas clairement une récupération partielle ou complète du coût du placement, sont comptabilisés en résultat net; toutefois, les autres gains et pertes (y compris la dépréciation) associés à de tels instruments demeurent indéfiniment dans le cumul du résultat global. De plus, cette norme énonce des directives au sujet des passifs financiers et de la décomptabilisation des instruments financiers. Cette norme doit s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et son adoption anticipée est permise. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.
- B) En mai 2011, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié les normes suivantes, qui n'ont pas encore été adoptées par la Société : IFRS 10 *États financiers consolidés*; IFRS 11 *Partenariats*; IFRS 12 *Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités*; IAS 27 *États financiers consolidés et individuels*; IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*; et IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (version modifiée en 2011). Chacune des nouvelles normes s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et leur adoption anticipée est permise.

Suit un bref résumé des nouvelles normes :

### **IFRS 10 États financiers consolidés**

IFRS 10 impose à l'entité de consolider une entité détenue lorsqu'elle est exposée à des rendements variables ou qu'elle a des droits à l'égard de tels rendements variables du fait de son rôle auprès de l'entité détenue et qu'elle a la capacité d'influencer ces rendements du fait du pouvoir qu'elle a sur l'entité détenue. Selon les IFRS en vigueur, la consolidation est requise lorsqu'une entité a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. IFRS 10 remplace SIC-12 *Consolidation – Entités ad hoc* et certaines parties d'IAS 27 *États financiers consolidés et individuels*. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

### **IFRS 11 Partenariats**

IFRS 11 impose au coentrepreneur de classer sa participation dans un partenariat dans les coentreprises ou dans les activités conjointes. Les coentreprises seront comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence, alors que dans le cas des activités conjointes, le coentrepreneur comptabilisera sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de l'activité conjointe. Selon les IFRS actuelles, les entités ont le choix entre la méthode de la consolidation proportionnelle ou celle de la mise en équivalence pour comptabiliser des participations dans des coentreprises. IFRS 11 remplace IAS 31 *Participation dans des coentreprises* et SIC-13 *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des*

*coentrepreneurs*. La Société ne s'attend pas à ce que cette norme ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés puisque Groupe Aeroplan comptabilise déjà sa participation dans PLM, classée comme une coentreprise, selon la méthode de la mise en équivalence.

#### **IFRS 12 Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités**

IFRS 12 établit des exigences en matière d'informations à fournir sur les participations dans d'autres entités, comme des partenariats, des entreprises associées, des entités ad hoc et des instruments hors bilan. La norme reprend des obligations d'information déjà en vigueur et en contient un nombre important de nouvelles qui portent sur la nature de la participation d'une entité dans d'autres entités et les risques liés à cette participation. Cette norme peut se traduire par une plus grande quantité d'informations à fournir concernant la participation de Groupe Aeroplan dans PLM. La Société n'a pas encore déterminé si elle adoptera cette norme par anticipation.

#### **IFRS 13 Évaluation de la juste valeur**

IFRS 13 est une norme globale dont les dispositions sur l'évaluation de la juste valeur et les informations à fournir connexes s'appliquent pour toutes les normes IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle précise aussi les informations à fournir sur l'évaluation de la juste valeur. Selon les IFRS actuellement en vigueur, les directives d'évaluation et d'information de la juste valeur sont éparpillées parmi les normes qui exigent l'évaluation de la juste valeur et, dans bien des cas, ne rendent pas compte d'une base d'évaluation claire ou d'informations cohérentes. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

#### **Modifications apportées à d'autres normes**

De plus, des modifications ont été apportées à des normes déjà en vigueur, notamment IAS 27 *États financiers individuels* et IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*. IAS 27 porte sur la comptabilisation des filiales, des entités sous contrôle commun et des entreprises associées dans les états financiers qui ne sont pas consolidés. IAS 28 a été modifiée de façon à inclure les coentreprises dans son champ d'application et à tenir compte des modifications apportées aux normes IFRS 10 à 13. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

- C) En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 1 *Présentation des états financiers* afin de changer les informations à fournir sur les éléments des autres éléments du résultat global, notamment en exigeant qu'ils soient répartis en deux groupes selon qu'ils pourront ou non être reclassés au résultat ultérieurement. Cette norme doit s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, et son adoption anticipée est permise. La Société n'a pas encore déterminé si elle adoptera cette norme de façon anticipée.
- D) En juin 2011, l'IASB a publié une version révisée d'IAS 19 *Avantages du personnel*. La norme a été modifiée pour rendre compte des changements importants apportés à la comptabilisation et à l'évaluation des passifs (actifs) au titre des prestations définies, et impose des obligations d'information supplémentaires. Les principaux changements sont l'élimination de la méthode du corridor, la comptabilisation immédiate du coût des services passés lorsqu'ils sont engagés et la séparation du coût net des prestations définies en ses diverses composantes. Cette norme s'applique aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et son adoption anticipée est permise. La Société n'a pas encore évalué les conséquences de la norme révisée ni déterminé si elle l'adoptera par anticipation.

## ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES

Pour la présentation des estimations comptables cruciales de Groupe Aeroplan, le lecteur se reportera à la *note 2* afférente aux états financiers consolidés intermédiaires non audités de Groupe Aeroplan au 30 juin 2011 ainsi qu'à la section correspondante du rapport de gestion de 2010 de Groupe Aeroplan.

Pour préparer les états financiers selon les IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des jugements et des hypothèses qu'elle estime être raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose. Ces estimations, jugements et hypothèses influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Dans les faits, les résultats pourraient différer de ces estimations (voir la rubrique *Avertissement concernant les énoncés prospectifs*). Les principales estimations établies lors de la préparation des états financiers consolidés comprennent celles liées à la comptabilisation des désistements, aux impôts sur le résultat, aux provisions, à la période d'amortissement des actifs à long terme, à la dépréciation des actifs à long terme et du goodwill, en particulier les flux de trésorerie futurs et le coût du capital, à la valeur comptable des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et aux éventualités.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES

### CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Société a adopté des contrôles et procédures de communication de l'information conçus par le chef de la direction et le chef des affaires financières, avec le concours de la direction, en vue de fournir l'assurance raisonnable que les informations importantes leur sont communiquées. La Société a également adopté des contrôles internes à l'égard de l'information financière conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont préparés conformément aux PCGR. Au cours de la période intermédiaire terminée le 30 juin 2011, aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société qui aurait eu une incidence importante, ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Groupe Aeroplan.

En raison des limites qui leur sont inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La Société a adopté les IFRS le 1<sup>er</sup> janvier 2011. La conversion des anciens PCGR du Canada vers les IFRS a une incidence sur la présentation de nos états financiers et sur les informations qui les accompagnent. Nous avons évalué l'incidence de la conversion sur nos systèmes, procédures et contrôles de communication de l'information financière et avons conclu qu'aucun changement significatif ne devait être apporté à ces systèmes.

Le comité de vérification, des finances et des risques a examiné le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés, et le conseil d'administration de Groupe Aeroplan a approuvé ces documents avant leur publication.

## RISQUES ET INCERTITUDES

Les résultats opérationnels et la situation financière de Groupe Aeroplan font l'objet d'un certain nombre de risques et d'incertitudes et sont influencés par un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la direction.

Pour obtenir de plus amples renseignements et une description complète des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur les activités de la Société, le lecteur est prié de se reporter aux rubriques pertinentes du *rapport de gestion de 2010* de Groupe Aeroplan et de sa *notice annuelle* datée du 22 mars 2011.

Il est possible que les risques décrits dans les présentes ne soient pas les seuls auxquels Groupe Aeroplan est exposé. D'autres risques qui n'existent pas à l'heure actuelle ou qui sont jugés non importants pourraient se manifester et avoir des conséquences négatives importantes sur les résultats opérationnels et sur la situation financière de Groupe Aeroplan.

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur Groupe Aeroplan et ses entreprises opérationnelles, notamment la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Groupe Aeroplan, datées respectivement du 22 mars et du 18 mars 2011, peuvent être consultés sur le site SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou sur le site Web de Groupe Aeroplan au [www.groupeaeroplan.com](http://www.groupeaeroplan.com), sous « Investisseurs ».